

CONSEIL MUNICIPAL

**Il est 18h30 lorsque M. P. ISWALA,
président, ouvre la séance.**

Sont présents: Mmes et MM. D. BOCCARD, Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART, M. CHAMBERS, J. CHARPIER, P. DOUDIN, D. DUAY-DURAN, R. ECUYER, C. EYHOLZER, M. GIRARDET, F. HALDEMANN, P. HAMANN, F. HERNOT, E. HUBERT, M. HULLIGER, P. ISWALA, C. MASTOURA, A. MIZRAHI, F. OSMANI, Y. de PREVILLE, S. RAGAVAN, J. REVILLET, A. RIMAN, A. SCHWEIZER, D. SCHWEIZER et L. TREMBLET.
M. DUMALLE arrivera à 19h30.

Sont excusés: L. GREMAUD, S. HAYES, J. ROBERT.

M. J.-M. DEVAUD, maire, M. R. SANSONNENS et Mme M. BOGET, conseillers administratifs, assistent à la séance.

* * *

ORDRE DU JOUR:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 novembre 2008.
2. Communications du Bureau.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Parlement des jeunes.
5. Délibération n° 2009-02 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 180'000.-** destiné à réaliser une thermographie aérienne des bâtiments publics et privés et d'accompagner cette opération d'un plan d'action visant à encourager des mesures d'assainissement des bâtiments situés sur le territoire communal.
Rapport de la commission environnement et énergie (Mme Ecuier, R).

6. Délibération n° 2009-01 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 100'000.-** destiné à financer les actions initiées et suivies par le Comité Agenda 21 pour la législature 2007-2011. **Rapport de la commission Agenda21 & Meyrin Qualité** (Mme Bordry, Ve).
7. Délibération n° 2008-53a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 390'000.-** destiné à financer la réparation des conduites de la piscine du complexe sportif de Maisonnex. **Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** (M. Hulliger, AIM).
8. Délibération n° 2008-47a relative au plan localisé de quartier n° 29'594 situé sur le chemin Terroux. **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement** (M. Ragavan, Ve).
9. Délibération n° 2008-36a relative au plan localisé de quartier n° 29'662-526 situé entre l'avenue Louis-Casaï, les chemins du Jonc, De-Joinville et des Sapins. **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement** (M. Ragavan, Ve).
10. Délibération n° 2008-37a relative au plan localisé de quartier n° 29'663-526 situé entre l'avenue Louis-Casaï, les chemins De-Joinville, Terroux et des Sapins. **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement** (M. Ragavan, Ve).
11. Délibération n°2008-48a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 2'070'000.-** destiné à l'acquisition de la parcelle n° 14'221, propriété privée, d'une surface de 974 m² sise en zone 4BP, située au 1-3, avenue de Vaudagne. **Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement et finances conjointe** (Mme Ecuyer, R).
12. Résolution n° 2009-01 présentée par Didier Schweizer, au nom de l'UDC, demandant l'ouverture d'un poste de police sur la commune de Meyrin.
13. Résolution n°2008-25a présentée par le Conseil administratif pour le raccordement des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance (CAD) des Services industriels de Genève (SIG). **Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments** (M. Haldemann, R).
14. Projets de résolution.
15. Projets de motion.
16. Propositions individuelles.
17. Questions.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 novembre 2008

M. Charpier estime que la numérotation de la délibération n° 2008-50a à la page 44 aurait dû porter la lettre b. Il n'y a pas d'autres remarques et M. Iswala met au vote ce procès-verbal qui est **APPROUVE A L'UNANIMITE**.

* * *

2. Communications du Bureau

Il est donné lecture des courriers suivants:

a) Message envoyé aux conseillères et conseillers municipaux et qui aurait dû être lu le 9 décembre 2008.

Mesdames, Messieurs les Conseillers et Secrétaires généraux de Meyrin,

Il y a une année de cela, je vous invitais à participer à la course des conseillers par équipe de Bernex. Cinq d'entre nous ont répondu à l'appel, ce qui nous a permis de présenter une équipe de trois coureurs. A notre grande surprise notre classement ne fut pas honorable, il fut exceptionnel.

Pour mémoire, l'équipe s'est classée 2^{ème} sur 17 à deux secondes des premiers et notre meilleur coureur 2^{ème} sur 50 participants. L'enthousiasme et la joie du résultat nous ont amenés à nous lancer un défi pour la prochaine course:

- *présenter 2 équipes de 4 coureurs*
- *prendre la 1^{ère} place par équipe*
- *prendre la 1^{ère} place à titre individuel*

Notre défi est de taille mais nous le relèverons comme ce Conseil sait le faire dans des cas difficiles.

Aussi, je vous invite à participer à la Course des conseillers et secrétaires généraux qui aura lieu le samedi 25 avril 2009 à Bernex.

Montrons au Canton que nous sommes non seulement dynamiques en investissements sportifs, mais que nous savons également mouiller le maillot.

J'en profite pour demander à notre service des sports la possibilité de nous procurer des maillots et cuissettes de course aux couleurs meyrinoises.

En vous remerciant pour votre engagement physique et quoiqu'il en soit sachez bien que hommes, femmes, jeunes ou moins jeunes, "le principal est de participer".

Bon entraînement pendant la pause hivernale.

Marcel DUMALLE

b) Lettre envoyée, en recommandé, le 9 janvier 2009 par Marcella Ackermann au président du Conseil municipal et aux conseillères et conseillers municipaux:

Concerne: la délibération n° 2008-54 du Conseil municipal du 9 décembre 2008

Monsieur le Président,

Tout d'abord je vous présente mes meilleurs vœux de bonne année 2009, ainsi qu'à toute cette assemblée.

La délibération n° 2008-54 présentée par votre parti, le parti socialiste, concerne l'ouverture d'un crédit de CHF 10'000.- destiné au soutien à la création de l'Université populaire africaine. C'est cette phrase que nous avons lue dans l'ordre du jour à la disposition du citoyen.

Au cours du Conseil municipal du 9 décembre 2008, j'ai découvert, en même temps que les conseillers, que cette somme, très élevée, était destinée à financer la fête d'ouverture de la susdite université.

Premièrement, je croyais que notre Commune avait un budget déjà établi pour aider les pays tiers. Deuxièmement, la phrase écrite dans l'ordre du jour ne révélait pas la destination spécifique de cette somme et cela est très regrettable, car les conseillers des autres partis n'avaient pas tous les éléments en main pour prendre correctement leur décision pendant leurs réunions avant le conseil municipal.

En outre, les représentants de cette université, arrivés très en retard, ont, à mon avis, constitué, une pression supplémentaire sur les conseillers. En tous cas, c'est ainsi que j'ai ressenti cette situation.

Je vous serais donc reconnaissante de communiquer aux personnes qui sont chargées d'écrire le procès-verbal, d'être plus explicites et claires dans la description des sujets, car il s'agit de l'argent du contribuable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Marcella Ackermann

c) Lettre envoyée le 18 janvier par l'association des habitants de Champs-Fréchets au président du Conseil municipal:

Concerne: la sécurité dans le périmètre des Champs-Fréchets

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

A plusieurs reprises notre association des habitants des Champs-Fréchets est intervenue auprès de votre Conseil, soit directement, soit à travers des membres du Conseil municipal qui se sont fait le relais de nos préoccupations, pour vous rendre attentifs aux problèmes de sécurité dans le quartier des Champs-Fréchets.

L'an dernier, lors de la fête des voisins et voisines, quelques conseillers municipaux ont été les témoins d'une scène qui a failli dégénérer. Alors que les enfants en bas âge jouaient sur leurs tricycles et trottinettes en marge du pique-nique des voisins, voisines, une voiture a traversé la place de jeux en plein quartier des Champs-Fréchets. Beaucoup d'habitants s'en sont émus et étaient

disposés à intervenir eux-mêmes contre ces incivilités d'automobilistes qui traversent les cheminements piétonniers des Champs-Fréchets, pour se rendre soit au bureau de tabac, soit à la boulangerie, soit au fitness, soit ailleurs encore. Nombre d'entre eux n'ont tout simplement plus conscience qu'il s'agit de cheminements piétonniers, alors qu'enfants et piétons adultes en revanche pensent toujours qu'il s'agit de zones sécurisées.

Même s'il s'agit de terrains privés, l'Etat est responsable de la sécurité de ses concitoyens. Il n'est pas tolérable que des habitants se transforment en justiciers et assurent eux-mêmes leur sécurité. C'est la raison pour laquelle, nous avons l'an dernier à nouveau alerté les autorités communales.

Pour la première fois, nous avons eu l'impression d'être entendus. Monsieur Devaud, maire, nous informait que les autorités communales partageaient notre souci et qu'elles avaient exigé de la régie Naef, l'implantation de bornes rétractables à télécommande qui devaient être opérationnelles dès le 15 août dernier. Nous avons alors informé nos membres de cette bonne nouvelle.

Or, depuis lors, rien ne s'est passé et nous n'avons reçu aucune information des services de la mairie sur les raisons de ce retard. Nous sommes très déçus, ce d'autant plus que la situation ne s'est en rien améliorée.

Si la régie Naef se refuse de faire les travaux indispensables à la sécurité des habitants des Champs-Fréchets, nous pensons que la commune de Meyrin ne peut pas rester inactive. Soit elle dispose des moyens de contraindre rapidement la régie Naef à faire les travaux qu'elle lui a demandés, soit elle doit elle-même installer rapidement les bornes rétractables qu'elle préconise. La santé et la sécurité des habitants n'a pas de prix et devraient en tous les cas être une priorité de l'engagement communal.

Aujourd'hui, nous en appelons à votre Conseil pour vous implorer de donner au Conseil administratif les moyens de concrétiser ces prochaines semaines les mesures de sécurité du quartier des Champs-Fréchets envisagées pour l'été dernier.

En vous remerciant d'avance de l'oreille attentive que vous voudrez bien prêter à nos propos quelque peu dépités et des suites que vous voudrez bien leur donner, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Au nom du comité de l'AHCF

Alejandra Tschudi Spiropoulo

Christine Bertschy

M. Devaud comprend parfaitement la réaction des habitants des Champs-Fréchets, tout en précisant que la Commune a dû se battre avec la régie pour obtenir gain de cause. Celle-ci a même essayé de faire payer la pose de ces bornes aux locataires des habitations et des commerces. Il annonce que les bornes escamotables seront enfin posées le 21 janvier.

d) *Carte de vœux et invitation envoyées par la mairie de Ferney aux conseillères et conseillers municipaux de la commune de Meyrin*

François Meylan, maire et le Conseil municipal de Ferney-Voltaire vous souhaitent une bonne et heureuse année 2009 et seraient heureux de vous accueillir à la cérémonie de vœux le vendredi 23 janvier 2009 à 19h00 au Gymnase intercommunal avenue des Sports, Ferney-Voltaire.

M. Iswala précise que celles et ceux qui sont intéressé-e-s par l'invitation peuvent demander l'adresse au membres du Bureau pendant la pause.

* * *

3. Communications du Conseil administratif

Séance du 9 décembre 2008- question de Mme Girardet

Risque pour les piétons, cyclistes et cavaliers de traverser la route du Mandement

La déviation route du Nant-d'Avril, route du Mandement, route de Meyrin, mise en place dans le cadre du chantier du TCMC a généré un très important report de circulation, notamment sur la route du Mandement.

Pour des raisons de sécurité et dans le but de dissuader les piétons, les cyclistes et les cavaliers de traverser la route à cet endroit, les responsables du chantier ont placé une barrière au débouché du chemin piétonnier qui rejoint la route du Mandement, face au chemin de Franchevaux.

Envoi à l'administration des documents lus en séance

Conformément à la procédure indiquée dans le document dénommé "informations générales" qui est à votre disposition dans CMNet, nous vous rappelons que les conseillers qui enregistrent leurs rapports de commission, interventions préparées ou autres documents dans un ordinateur sont priés d'envoyer leurs fichiers par courriel en format "point-doc" à l'adresse suivante: secretariat.general@meyrin.ch. Ils peuvent également faire parvenir au secrétariat une disquette ou une clé USB contenant lesdits fichiers.

Or, de plus en plus souvent, l'administration est obligée de vous envoyer un courriel pour vous rappeler de lui adresser ces documents. Par conséquent, nous vous prions d'envoyer dorénavant rapidement et automatiquement vos fichiers au secrétariat général, sans attendre de recevoir un rappel. Nous en profitons pour remercier les conseillers et conseillères qui procèdent d'ores et déjà de cette manière.

Globe de la science et de l'innovation du CERN

Les travaux prévus dans la délibération n°37a/2005 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 120'000.- destiné à financer l'aménagement du jardin de la découverte, implanté dans le périmètre du globe de la science et de l'innovation du CERN, sont terminés. Les espèces ligneuses plantées sont les mêmes que celles utilisées pour construire le globe.

Cet aménagement paysager a été reçu et accepté sans réserve le 25 novembre 2008 par les responsables de la maintenance des espaces verts du CERN, qui assument la responsabilité de l'entretien de ce site dès le 1^{er} janvier 2009.

Site internet communal

En 2008, le site internet communal www.meyrin.ch a été visité 103'050 fois. Cela représente une hausse de 47% de la fréquentation par rapport à 2007.

Le trafic provient pour plus de la moitié des moteurs de recherche. Mais les internautes connaissent spontanément mieux l'adresse du site, car un tiers d'entre eux arrive directement sur meyrin.ch, ce qui est une bonne nouvelle. Un sixième des internautes arrive sur meyrin.ch par l'intermédiaire d'autres sites internet. Près d'un internaute sur cinq provient de France.

Le site internet communal se renforce de façon très importante comme outil de communication institutionnelle. Ses fonctionnalités seront continuellement adaptées en fonction des besoins des internautes.

* * *

4. Parlement des jeunes

Néant.

* * *

5. Délibération n° 2009-02 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 180'000.- destiné à réaliser une thermographie aérienne des bâtiments publics et privés et d'accompagner cette opération d'un plan d'action visant à encourager des mesures d'assainissement des bâtiments situés sur le territoire communal. Rapport de la commission environnement et énergie (Mme Ecuyer, R).

Mme Ecuyer donne lecture de son rapport de la commission tenue sous la présidence de M. Dumalle en présence de M. Sansonnens, conseiller administratif, de MM. Morand et Balsiger du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie.

"Suite à la résolution 2008-15 acceptée au Conseil municipal le 7 octobre 2008 demandant qu'une délibération soit présentée pour réaliser une thermographie des bâtiments publics et privés de la Commune ainsi qu'un plan d'action, M. Balsiger, responsable du domaine de l'énergie, nous a présenté les objectifs et les résultats que l'on peut attendre d'un tel projet avec un budget détaillé.

Rappelons que la thermographie aérienne est une technique qui permet de visualiser les déperditions de chaleur liées aux défauts de construction et d'isolation. Pour l'ensemble de la Commune il est prévu deux survols au moyen d'un hélicoptère entre 6h00 et 9h00 du matin. La période favorable va jusqu'au début mars pour des raisons de visibilité. On pourra ainsi réaliser des images verticales à haute altitude et quelques images latérales de certains quartiers caractéristiques.

L'analyse de ces clichés permettra de mettre en évidence l'état des toitures et des façades des bâtiments, ainsi que les anomalies et les défauts provoquant des pertes de chaleur.

Les résultats de la thermographie seront présentés au moyen de thermicartes, cartes qui synthétisent la situation thermographique des bâtiments de la Commune.

Cela donnera à l'administration un outil précis de décision et de planification en vue de travaux d'assainissement ou de rénovations à prévoir sur les bâtiments communaux et les résultats seront intégrés dans le plan directeur de l'énergie.

Pour les bâtiments privés, l'objectif principal est de sensibiliser les locataires et surtout les propriétaires au problème d'économie d'énergie dans le but de faire aboutir des projets de rénovation.

*La demande de crédit de **CHF 154'686.-** se présente en deux volets:*

*D'une part les coûts indispensables à la réalisation du projet (préparation technique, survol et acquisitions des données, traitement et restitution des données) pour un montant de **CHF 98'000.-**.*

*D'autre part, des options qui permettront de réaliser le plan d'action, volet particulièrement axé sur la communication des résultats auprès de la population et des instances officielles (journée de communication lors du vol, exposition, diffusion par le biais du journal communal et du site internet), pour un montant de **CHF 45'760.-**.*

*Vernier est intéressé par le projet et une opération conjointe diminuerait les coûts d'environ **CHF 30'000.-** si cela se réalise. Une demande de subvention auprès des SIG est également en cours.*

L'entreprise choisie pour les prises de vues en hélicoptère est la même qui a effectué la thermographie de la ville de Neuchâtel. Il y a peu de choix dans ce domaine très spécialisé et aucune entreprise de ce type n'existe en Suisse.

L'impact sur les propriétaires privés pose de nombreuses questions, car il n'y a aucune base légale qui permette de prendre des mesures à leur encontre et les communes n'ont qu'un pouvoir d'action très réduit. C'est par le biais du plan de communication que l'on pourra le mieux faire prendre conscience de la nécessité de tendre à des économies d'énergie.

*L'ensemble du projet satisfait les commissaires. Il est proposé d'augmenter le crédit à **CHF 180'000.-** pour permettre une analyse des façades plus complète, car les déperditions de chaleur se situent surtout au niveau des murs et des fenêtres.*

Cette thermographie pourrait avoir lieu cette année vers fin février, si la délibération est acceptée ce soir par le Conseil municipal.

*Le président met au vote **l'augmentation du budget de la délibération de CHF 154'686.- à CHF 180'000.-, accepté à l'unanimité.***

*Il procède alors au vote du projet de délibération 2009-02 amendée: **accepté à l'unanimité.***

M. Iswala annonce que le Bureau propose de voter cette délibération immédiatement et personne ne souhaitant prendre la parole, met aux voix le **vote immédiat**, ce qui est **ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

M. Brulhart fait part de la position des socialistes:

"Meyrin tient à être une cité de l'énergie et veut progresser en cette matière.

La réalisation d'une thermographie aérienne des bâtiments de la Commune serait un pas en avant dans ce but. En effet, ce moyen permettra de planifier l'assainissement des différents éléments d'enveloppe des bâtiments en permettant d'éviter les pertes de chaleur de ces bâtiments et ainsi permettre une économie d'énergie.

D'autre part, il faudrait développer une information à la population, et aux propriétaires d'immeuble, avec les détails des pertes de chaleur.

C'est pour ces raisons que le parti socialiste accepte le projet de délibération n°2009-02 relative à une demande de crédit de CHF 180'000.- destiné à réaliser une thermographie aérienne des bâtiments publics et privés et d'accompagner cette opération d'un plan d'action visant à encourager des mesures d'assainissement des bâtiments situés sur le territoire communal."

La parole est ensuite donnée à **Mme Bocard**, qui fait part de la position des démocrates-chrétiens:

"Notre groupe a toujours œuvré en faveur des labels "économies d'énergie" sur son territoire et ce plan d'action permettra vraiment dans une première phase

d'obtenir une analyse très claire sur la qualité énergétique de nos bâtiments, tant publics que privés. Cette démarche est également tout à fait en phase avec notre politique communale qui est très active dans le cadre du développement durable. Une fois le résultat de cette thermographie en main, un plan d'action sera préconisé pour inciter les propriétaires à effectuer les travaux nécessaires et indispensables pour une meilleure utilisation des énergies.

Certes, cette démarche ne va pas aller sans heurts au niveau financier, mais nous, Commune et tous ensemble, devons trouver les moyens financiers nécessaires à ces actions qui s'échelonneront sur les prochaines années.

Une première initiative d'interventions sur les bâtiments communaux suscitera très certainement la curiosité des propriétaires à entreprendre les démarches nécessaires à l'évaluation des coûts engendrés et de la répartition de ceux-ci, tant sur les locataires que sur les propriétaires par le biais de l'obtention éventuelles d'aides. Mais il faut savoir que le coût du chauffage sera réduit de manière importante grâce aux travaux d'isolation "optimum" exécutés. Un autre aspect, non sans importance dans la balance des propriétaires d'immeubles, est celui de la future rareté et cherté des énergies fossiles qui engendrera par évidence l'amélioration de l'isolation des bâtiments.

Notre groupe se prononcera donc en faveur de la délibération n° 2009-02 pour un crédit de CHF 180'000.-."

M. Hulliger félicite le Conseil de cette initiative qui permettra d'analyser précisément l'état des bâtiments communaux et privés. Même si l'idée première était d'avoir une vision globale de l'étanchéité des bâtiments communaux, il apprécie fortement que le projet puisse s'étendre aux propriétaires privés.

Il souligne l'importance de la deuxième partie du libellé, visant à encourager des mesures d'assainissement des bâtiments situés sur le territoire communal et insiste sur le fait qu'il faudra observer le plan d'actions prévu et non pas s'en tenir à une thermographie en tant qu'action publicitaire pour grimper dans le classement des cités de l'énergie.

De plus, **M. Hulliger** suggère qu'il serait judicieux d'informer la population au préalable, et non pas une fois que la thermographie aura été effectuée. Cette démarche pourrait susciter un intérêt, voire mobiliser certains propriétaires.

De plus, il relève un point non négligeable à savoir la collaboration avec Vernier et annonce en conclusion que l'Alliance des indépendants meyrinois acceptera donc sans condition de voter en faveur des CHF 180'000.-.

M. Schweizer déclare que l'UDC acceptera cette délibération et tient également à remercier l'instigateur de ce projet, en l'occurrence M. Charpier, qui avait insisté pour que ce projet aboutisse.

M. Schweizer souhaite que l'on sensibilise les propriétaires aux déperditions de chaleur de leur bâtiment, mais sans leur imposer des mesures contraignantes. En effet, le risque encouru est que le locataire en supporte les coûts supplémentaires et dans le contexte de la crise financière, le nombre de petits revenus sur la Commune risque d'augmenter.

Il propose de trouver d'autres possibilités comme, par exemple, d'accorder des subventions.

M. Boccard fait part de la position des Verts:

"Lors du Conseil municipal du 7 octobre 2008, nous n'avions pas voté favorablement pour le renvoi de cette délibération en commission, car nous estimions qu'une thermographie aérienne simple n'apportait pas d'informations suffisamment précises sur les déperditions thermiques des bâtiments.

Au cours de la commission Environnement et Energie du 7 janvier 2009, M. Olivier Balsiger nous a indiqué que la thermographie aérienne de certaines façades seraient incluses dans le projet et nous a présenté un plan de communication en tous points convainquant. De plus, il nous a signalé l'intérêt de la commune de Vernier pour cette opération et sa disposition à y joindre ses propres efforts, ce qui permettrait une réduction significative des coûts pour Meyrin.

Les thermographies de façade, le plan de communication élaboré par M. Balsiger, ainsi que l'effort d'intercommunalité potentiel de cette opération, nous ont fait changer d'avis.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront donc favorablement cette délibération."

M. Charpier annonce que l'Alliance de gauche votera avec enthousiasme cette délibération prometteuse.

M. Haldemann présente la position du groupe radical:

"Le groupe radical soutient l'ouverture d'un crédit destiné à réaliser une thermographie aérienne des bâtiments publics et privés. L'objectif étant de pouvoir détenir des informations permettant à la Commune, mais aussi aux privés, de prendre des mesures visant à des économies de chauffage et par conséquent à une réduction des émissions de gaz à effet de serre."

M. Osmani déclare qu'il va s'abstenir sur cette délibération, car il estime que le coût de l'opération est excessif et qu'il appartient à tout un chacun d'exécuter la thermographie de son bâtiment sans faire payer la Commune.

La parole n'étant plus demandée, **M. Iswala** passe donc au vote de la **délibération n°2009-02**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 180'000.- destiné à réaliser une thermographie aérienne des bâtiments publics et privés et d'accompagner cette opération d'un plan d'action visant à encourager des mesures d'assainissement des bâtiments situés sur le territoire communal

Vu que la commune de Meyrin est labellisée "Cité de l'énergie[®]";

Vu le rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement du 07 mai 2008;

Vu le vote du Conseil municipal de la résolution n°2008-15a relative à la réalisation d'une thermographie lors de sa séance du 07 octobre 2008;

Vu la volonté de la commune de Vernier de procéder également à une analyse thermographique de ses bâtiments en début d'année 2009;

Vu les économies d'échelle pouvant être réalisées dans le cas d'une réalisation conjointe Meyrin et Vernier;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition de la commission d'urbanisme, mobilité et logement, dans sa séance du 20 janvier 2009,

D E C I D E

PAR 25 OUI ET 1 ABSTENTION

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 180'000.-** destiné à effectuer une thermographie aérienne des bâtiments publics et privés, et d'accompagner la réalisation de cette thermographie d'un plan d'action visant à encourager des mesures d'assainissement des bâtiments auscultés,
2. de collaborer avec la commune de Vernier afin de parvenir à une réalisation conjointe dans le but de réduire les coûts,
3. de comptabiliser la dépense nette prévue de CHF 180'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
5. d'amortir la dépense nette prévue en 5 annuités de 2010 à 2014 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 08.331.

* * *

6. Délibération n° 2009-01 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné à financer les actions initiées et suivies par le Comité Agenda 21 pour la législature 2007-2011. Rapport de la commission Agenda21 & Meyrin Qualité (Mme Bordry, Ve).

Mme Bordry donne lecture de son rapport:

"Mme Janine Revillet, présidente de la commission Agenda 21, ouvre la séance à 18h30 en présence de Monsieur Devaud, maire de Meyrin, de Mme Melissa Rebetez, cheffe de service du SASJ (service des actions sociales et jeunesse), de Monsieur Chatelain, chef du service de l'environnement, et de Monsieur Solai, secrétaire général. Elle souhaite la bienvenue à Monsieur Cornaglia de la société Maneco qui va faire une présentation.

Le but de la commission est la discussion sur les champs d'actions à sélectionner pour le futur comité Agenda 21, ainsi que la présentation et le préavis sur le projet de délibération D 2009-01 destiné à financer les actions initiées et suivies par le comité agenda 21.

Rappel de la composition du Comité Agenda 21, qui avait été décidé lors d'une commission précédente:

- 1 délégué du Conseil administratif: Jean-Marc Devaud
- 2 délégués de l'administration: Olivier Balsiger et Jean-Marc Solai
- 2 délégués du Conseil municipal: Surane Ragavan et Didier Schweizer
- 2 délégués des associations: Mme Demmou, présidente de la Maison Vaudagne (et qui fait partie du Cartel) et M. Vuillemin, président de l'association des habitants de la Citadelle (qui ne font pas partie du Cartel)
- 2 délégués des entreprises: Hervé Dessimoz, Groupe H et Monsieur Saouter, Science & Environnement
- 4 "grand public", tirage au sort: Diane Neag, Julie Brandalise, Joël Steudler, Oscar Barbalat
- 2 suppléantes "grand public": Brigitte Duvillard et Elizia Grasta

Une présentation du contexte, des objectifs et de la méthode nous est faite par la société Maneco.

Objectif: *réaliser une synthèse et relever l'essentiel de l'information des documents et organiser l'information pour en faciliter la lecture utile support à la réflexion et à l'action.*

Méthode: *une synthèse de trois documents à partir du bilan environnemental, du bilan économique et social et du diagnostic initial de l'Agenda 21.*

Quatre sujets-questions ont été posés pour interroger le territoire grâce au système d'indicateurs MONET (modèle utilisé par la Confédération):

- A. **Satisfaction des besoins:** *ou la qualité de vie à Meyrin (santé, sécurité, propreté, emploi, culture, sports et loisirs)*
- B. **Solidarité** *ou comment les ressources sont-elles réparties ? (précarité, aide au développement, Egalité Hommes/Femmes, dialogue entre générations, multiculturalité, accessibilité aux logements, école et jeunesse)*

- C. **Préservation du capital:** *ou que laisserons-nous à nos enfants ? (dette publique, gouvernance, nature biodiversité, qualité du logement)*
- D. **Découplage:** *ou l'utilisation des ressources est-elle rationnelle ? (production et consommation, énergies, mobilité, nouvelles technologies et déchets)*

Pour chaque groupe un tableau nous est présenté avec les forces et les faiblesses de chaque sujet, et les champs d'actions relevés, et le chemin pour atteindre le développement durable (le chemin étant de long à faible).

Tableau des synthèses- Présentation des principaux résultats

A. Satisfaction des besoins:

4 champs d'actions:

- *améliorer la sécurité*
- *combattre l'incivilité et le manque de respect*
- *augmenter l'offre des clubs sportifs*
- *valoriser le travail associatif*

B. Solidarité:

4 champs d'actions:

- *offre en logements sociaux et en coopérative d'habitations*
- *insertion des chômeurs*
- *entretien de l'habitat et lutte contre les quartiers mal entretenus*
- *dialogue intergénérationnel et multiculturel*

C. Préservation du capital:

4 champs d'actions:

- *état du parc immobilier*
- *efficacité des débats politiques*
- *préservation de la qualité de l'environnement*
- *amélioration de la qualité de l'environnement (biodiversité, air, eau, sol)*

D. Découplage:

4 champs d'actions:

- *sensibilisation de la population (surtout les jeunes) à la consommation responsable et aux valeurs du développement durable*
- *promotion des énergies renouvelables et diminution de la dépendance aux énergies fossiles*
- *lutte contre le bruit*

- *promotion de la mobilité douce*

Après quelques demandes de précisions posées par des commissaires, la présidente remercie l'intervenant et demande aux commissaires de définir des priorités dans les champs d'actions présentés:

- A. **Satisfaction des besoins:** améliorer la sécurité et combattre l'incivilité et le manque de respect*
- B. **Solidarité:** insertion des chômeurs*
- C. **Préservation du capital:** préservation et amélioration de la qualité de l'environnement (biodiversité, air, eau, sol)*
- D. **Découplage:** promotion des énergies renouvelables et diminution de la dépendance énergies fossiles.*

M. Solai précise que nous sommes dans une période test jusqu'à la fin de la législature, c'est-à-dire pour un peu plus de 2 ans, aussi bien pour les choix des champs d'action que pour le montant mis à disposition du Comité Agenda 21. Tout sera rediscuté par cette même commission au début de la prochaine législature après un bilan/diagnostic au printemps 2011 (à la fin de la législature).

La présidente met aux voix ces 4 choix:

Ils sont acceptés à l'unanimité

La présidente met au vote le projet de délibération 2009-01:

Il est accepté à l'unanimité."

M. Iswala remercie **Mme Bordry** pour son rapport très concis, mais relève une erreur concernant M. Vuillemin, qui n'est pas président de l'association des habitants de la Citadelle, mais plutôt des habitants de Cointrin.

Après vérification, il s'avère qu'il s'agit d'un homonyme et le président de l'hémicycle prie d'excuser ce malentendu.

M. Iswala fait part de la recommandation du Bureau de passer au **vote immédiat** qui est **ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ**.

Mme Boccard présente la position du groupe des démocrates-chrétiens:

"Suite à la mise en place d'un Agenda 21 en l'an 2000, auquel le groupe DC a toujours été favorable, nous soutiendrons encore une fois, aujourd'hui, la demande de CHF 100'000.- pour permettre au Comité Agenda 21 d'effectuer son travail.

Ce comité sera à même de mandater les consultants, de mener les actions de son choix et le suivi. Toutefois, il devra en référer régulièrement auprès de la Commission Agenda 21.

Les 4 axes principaux suivants seront les champs d'action de ce Comité:

- 1) Améliorer la sécurité et l'ordre public
Combattre les incivilités et le manque de respect
- 2) L'insertion des chômeurs
- 3) Préserver et améliorer la qualité de l'environnement naturel (biodiversité, air, eau et sol)
- 4) La promotion des énergies renouvelables
La diminution de la dépendance aux énergies fossiles

Agenda 21, label du développement durable, représente pour le groupe DC un long chemin vers lequel nous ne devons plus nous arrêter, afin d'offrir aux actuelles et futures générations une terre sur laquelle il est et sera encore possible de vivre en harmonie avec les uns et les autres."

M. Schweizer annonce que le groupe UDC votera le crédit de CHF 100'000.- destiné à financer les actions initiées par le Comité d'Agenda 21. Il se réjouit que ce comité soit créé, afin d'obtenir une synthèse en 2011.

M. Iswala remercie ce dernier et invite **M. Ragavan** à présenter la position des Verts:

"Le 1^{er} février 2000, Mme Sophie de Weck présentait au nom des Verts un projet de résolution demandant l'élaboration d'un Agenda 21. Le Conseil municipal décidait, en octobre de la même année, d'élaborer un Agenda 21 communal. Il aura mis huit ans pour définir une méthode et un processus de gestion. Il intègre dans une même démarche, le long, le moyen et le court terme. Il fait participer tous les acteurs de la vie de notre commune, particuliers, associations, entreprises et autorités. Il spécifie les rôles de ces divers acteurs, il synchronise l'Agenda 21 avec les budgets de notre Commune. La présente délibération est donc la première pierre de ce nouvel édifice de la démocratie participative.

Nous observons que nos concitoyens se désintéressent de plus en plus de la politique: les taux de participation aux votations n'excèdent que rarement les 50%, beaucoup de nos concitoyens ne se sentent pas concernés, impliqués par ce que font les politiques qu'ils ont élus.

Un des piliers de l'Agenda 21 est le principe de l'engagement et de la participation de tous les citoyens concernés par les actions entreprises.

Nous soutiendrons avec grand enthousiasme cette délibération, car elle donne les orientations choisies par le Conseil municipal sur les actions à mener en priorité sur notre commune et qu'elle attribue au comité les moyens financiers pour fonctionner, pour lui permettre de se mettre le plus rapidement possible au travail. Les choix, qui ont été faits lors de la commission du mercredi 8 janvier, nous paraissent judicieux, car ils donnent des impulsions fortes, là où notre commune a pris plus de retard et là où il y a urgence pour notre planète de réagir et d'agir, c'est-à-dire les problèmes énergétiques. Tout en ayant aussi le souci d'équilibrer ces choix entre des actions de type environnemental, mais aussi pour des activités plus ciblées sur l'économie, sur la qualité de vie et le lien social.

Nous nous réjouissons pleinement de voir les importantes avancées faites ces dernières années pour la mise en place de l'Agenda 21 communal. Un bilan en fin de législature nous permettra de voir le chemin parcouru et de repréciser, si besoin est, notre action. Nous tenons à remercier au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, toutes celles et tous ceux qui ont participé pour leur excellent travail. Nous serons donc favorables à cette délibération."

M. Iswala remercie M. Ragavan pour cet important rappel de mémoire et donne la parole à **Mme Revillet**:

"Faisant suite à la résolution acceptée par le Conseil municipal le 17 juin 2008, le Comité Agenda 21 a été nommé pendant la séance de commission du 8 janvier 2009 et ses champs d'actions délimités.

Le travail concret de ce Comité Agenda 21 peut donc commencer dans le but de permettre à la population d'influencer la politique communale pour le développement durable et il a besoin de fonds pour fonctionner.

Cette délibération concerne les deux années restantes de la législature 2007-2011, soit CHF 50'000.- par année. Au vu des expériences faites, le montant nécessaire pour la législature suivante, 2011-2015, pourra bien entendu être revu.

Nous sommes très heureux-ses de passer à cette étape permettant la concrétisation de l'Agenda 21 dans notre commune et remercions aussi bien l'Administration pour son travail considérable que les membres de ce Conseil, toutes couleurs politiques confondues, qui ont permis d'avancer dans ce projet.

Le groupe socialiste soutient ce projet de délibération."

M. Iswala passe la parole à **Mme Riman**, qui annonce qu'A Gauche Toute va voter favorablement cette délibération:

La parole est ensuite donnée à **Mme Ecuyer**, qui déclare que le groupe radical votera ce projet.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Iswala** passe au vote de la **délibération n° 2009-01**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 100'000.- destiné à financer les actions initiées et suivies par le Comité Agenda 21 pour la législature 2007-2011

Vu la résolution n° 05/2000 concernant l'élaboration d'un Agenda 21 communal à Meyrin, acceptée par le Conseil municipal dans sa séance du 10 octobre 2000;

Vu les actions communales en cours dans les domaines sociaux, environnementaux et économiques;

Vu la liste des thèmes et des actions élaborée par la commission de l'environnement;

Vu le mandat confié au Conseil administratif par la commission de l'environnement dans sa séance du 9 mars 2004;

Vu la délibération n° 21/2004 relative à l'ouverture d'un crédit destiné à financer le suivi et la mise en œuvre de l'Agenda 21 communal, acceptée par le Conseil municipal dans sa séance du 15 juin 2004;

Vu la résolution n° 2008-16a relative à l'approbation et à la mise en œuvre de la démarche communale Agenda 21, acceptée par le Conseil municipal dans sa séance du 17 juin 2008;

Vu la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son Règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission Agenda 21 et Meyrin Qualité;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition de sa commission Agenda 21 et Meyrin Qualité, dans sa séance du 20 janvier 2009,

DECIDE

PAR 26 VOIX, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 100'000.-** destiné à financer les actions initiées et suivies par le Comité Agenda 21 pour la législature 2007-2011;
2. de demander au Comité Agenda 21 de tenir régulièrement au courant la commission Agenda 21 & Meyrin Qualité de l'avancement de ses activités;
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales;
4. d'amortir la dépense en 2 annuités de CHF 50'000.- qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° No 78.331 «Amortissement des crédits d'investissements de 2010 à 2011»;
5. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

* * *

7. Délibération n° 2008-53a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 390'000.- destiné à financer la réparation des conduites de la piscine du complexe sportif de Maisonnex. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (M. Hulliger, AIM).

M. Hulliger donne connaissance de son rapport:

"C'est le mercredi 7 janvier que la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments s'est réunie pour étudier le projet de délibération n° 2008-53a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 390'000.- destiné à financer la réparation des conduites de la piscine du Centre sportif de Maisonnex. Il y a urgence car la piscine de Maisonnex a été victime de fuites importantes.

M. de Prévaille ouvre la séance en présence de M. Sansonnens, conseiller administratif, MM. Genequand et Morand, respectivement chefs des services des sports et du SUTPE, ainsi que M. Vaucher, responsable du dossier. L'ambiance est chaleureuse, malgré le froid de canard qu'il fait dehors.

En première partie, M. Genequand nous fait un rappel de la situation contractuelle que nous avons avec la Confédération concernant le site de Maisonnex. Depuis 1974, différents baux se sont succédés, baux qui ont subi des modifications au fil des ans. Si au début, l'entretien était du ressort de la Commune, la rénovation incombait à la Confédération. Quelques années plus tard, le bail fut modifié: entretien et rénovation à la charge de la Commune pour un loyer revu à la baisse.

Suite aux différents investissements lourds entrepris par la Commune, un nouveau bail a été négocié en 1987 pour une durée de 30 ans, soit jusqu'en 2017.

En 2002, une demande de prolongation jusqu'en 2022 a été acceptée par la Confédération. Le loyer fixé, CHF 142'505.- correspond au 10% du chiffre d'affaire du centre sportif.

M. Genequand nous rappelle les investissements effectués ces 25 dernières années à savoir: le remplacement des revêtements des terrains de tennis (CHF 810'000.-), la mise en conformité du réseau d'assainissement (CHF 690'000.-), la construction d'une nouvelle halle de tennis (CHF 5'500'000.-) et la rénovation du club house (CHF 2'580'000.-), soit un total approximatif de CHF 10 mio, sans compter les CHF 200'000.- d'entretien annuel des installations.

Suivent quelques questions concernant la convention que je ne mentionnerai pas, car elles ne concernent pas le projet de délibération proprement dit. Veuillez, le cas échéant, vous référer à l'excellent PV de M. Bürge.

La parole est donnée à M. Vaucher qui va entrer dans le vif du sujet. Au début du mois de mai 2008, après la mise en eau de la piscine, les compteurs s'affolent, ce qui laisse supposer une fuite importante dans le réseau des canalisations. 160 m³ s'échappent chaque jour dans la nature. La fuite ne pouvant être située avec exactitude et aucun pampers ne convenant à une telle fuite, une réparation de fortune, une déviation, a pu être effectuée, mais il est indispensable de réhabiliter le réseau des canalisations pour éviter d'autres fuites. Les conduites concernées relient la piscine au local technique situé sous le restaurant. Une partie, 42 mètres, est en pleine terre alors que l'autre, 12 mètres, se situe sous la terrasse du restaurant. C'est principalement cette dernière qui pose problème et qui a poussé le SUTPE à étudier trois variantes. Autre problème, personne ne sait où passent exactement ces conduites, les plans du Centre sportif ayant disparu eux aussi dans la nature.

La première variante étudiée prévoit d'utiliser un pousse-tube, ou forage dirigé, pour la partie située sous la terrasse, l'autre partie se faisant de manière traditionnelle à ciel ouvert. Inconvénient: ce système nécessite une cellule de poussée de 6 m de longueur et vu les poussées importantes, il y a un risque de fissurer les parois du bassin de natation. Avantage: on ne prétérite pas l'exploitation de la terrasse du restaurant.

La deuxième variante propose la totalité des travaux à ciel ouvert permettant l'installation de nouvelles conduites en polyéthylène. Inconvénients: des travaux de génie civil importants, l'abattage d'arbres, ainsi qu'une perte d'exploitation de la terrasse pendant toute la durée des travaux puisqu'il faudra ouvrir sur une grande surface. Avantage: on peut réduire la profondeur des tuyaux, ce qui pourrait se révéler utile pour des réparations ultérieures.

Troisième solution, le chemisage pour la tuyauterie située sous la terrasse. On introduit une machine dans les conduites, machine qui déplie et applique une

sorte de grosse chaussette en résine sur toute la surface intérieure des tuyaux. Inconvénient: peu de choix de l'entreprise, le chemisage étant un procédé très spécifique. Avantages: conservation de la position des conduites, intervention rapide et maintien de l'exploitation de la terrasse.

L'administration a déjà fait un pré-choix. La variante A "pousse-tubes" a été écartée, car elle empiète trop sur les abords de la piscine et il y a un gros risque d'abîmer les parois du bassin. On nous demande donc de choisir entre la variante B à ciel ouvert et la C, celle du chemisage. Les coûts estimés de ces deux variantes sont assez proches: CHF 390'000.- pour le ciel ouvert et CHF 365'000.- pour le chemisage. Sont également inclus dans ces montants, la réhabilitation du local des vannes ainsi que le raccordement du trop-plein de la pataugeoire.

Le débat est lancé. Durée des travaux: 2 mois, si possible avant le début de la saison chaude. Perte d'exploitation du restaurant: négligeable, mais estimée à CHF 3'000.-, somme proposée en compensation dans la délibération. En cas de chemisage, la même entreprise fait-elle l'autre partie à ciel ouvert ? Non, il faudra faire appel à deux entreprises.

Un commissaire penche pour la variante à ciel ouvert, car elle permettra de situer précisément la fuite et de mieux comprendre ce qui s'est passé. Un commissaire verrait bien une solution dite "Beaubourg" en plaçant ces conduites à l'air libre. L'eau circulant sous pression et les conduites étant purgées en hiver le risque de gel n'existe pas. M. Morand sourit et précise que le fait d'enterrer les conduites découle de traditions ancestrales et que, grosso-modo, on a toujours fait comme ça. Une proposition d'enterrer ces nouvelles canalisations à faible profondeur paraît plus réaliste. Cela permettrait en cas de problèmes d'éviter de grosses fouilles pour accéder aux conduites. M. Morand prend note et une proposition d'installation des conduites à faible profondeur sera faite aux mandataires.

Les commissaires ayant fait le tour du problème, M. de Préville procède aux votes concernant les variantes B et C.

Le chemisage, variante C, est **refusé par 0 oui, 8 non et 2 abstentions**.

La variante B, à ciel ouvert, est **acceptée par 8 oui, 0 non et 2 abstentions**.

Quant au projet de délibération, dont le montant est fixé à CHF 390'000.-, il est préavisé favorablement à l'unanimité.

Un grand merci à M. Vaucher pour ses tuyaux et au SUTPE pour sa bonne conduite."

M. Schweizer annonce que le groupe UDC votera cette délibération de CHF 390'000.-.

M. Brulhart fait part de la position des socialistes:

"Le centre sportif de Maisonnex est très populaire dans la commune de Meyrin notamment auprès des employés du CERN. Il est donc important et nécessaire de maintenir en état les diverses installations du centre, notamment la piscine dont une fuite a nécessité des travaux durant l'été 2008.

C'est pourquoi le parti socialiste accepte l'ouverture d'un crédit de CHF 390'000.- destiné à financer la réparation des conduites de la piscine du centre sportif de Maisonnex."

M. Iswala donne la parole à **Mme Ecuyer**:

"Ces réparations sont indispensables et doivent absolument être faites au plus vite surtout en raison de la fréquentation de la terrasse, qui est très forte dès les premiers beaux jours.

Le groupe radical acceptera donc cette délibération."

La parole n'étant plus demandée, **M. Iswala** met aux voix la **délibération n° 2008-53a**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 390'000.- destiné à financer la réparation des conduites de la piscine du complexe sportif de Maisonnex

Vu l'état d'usure des conduites de la piscine du complexe sportif de Maisonnex et les fuites constatées au début de l'été 2008;

Vu la réparation urgente effectuée en juillet 2008;

Vu la volonté de maintenir nos installations sportives en bon état;

Vu l'étude réalisée par notre mandataire;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 janvier 2009,

D E C I D E

PAR 27 VOIX, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 390'000.-** destiné à financer la réparation des conduites de la piscine du complexe sportif de Maisonnex,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,

4. d'amortir la dépense nette prévue en 10 annuités, de 2010 à 2019, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 34.331 "Amortissement des crédits d'investissements".

* * *

8. Délibération n° 2008-47a relative au plan localisé de quartier n° 29'594 situé sur le chemin Terroux. Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement (M. Ragavan, Ve).
9. Délibération n° 2008-36a relative au plan localisé de quartier n° 29'662-526 situé entre l'avenue Louis-Casaï, les chemins du Jonc, De-Joinville et des Sapins. Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement (M. Ragavan, Ve).
10. Délibération n° 2008-37a relative au plan localisé de quartier n° 29'663-526 situé entre l'avenue Louis-Casaï, les chemins De-Joinville, Terroux et des Sapins. Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement (M. Ragavan, Ve).

M. Iswala annonce que ces trois délibérations seront traitées ensemble, étant donné qu'elles font l'objet du même rapport.

M. Ragavan donne lecture de son rapport:

"Nous avons dû préavisier les plans localisés de quartier n° 29'594, n° 29'662-526 et n° 29'663-526. Pour cela nous avons eu quatre séances: une le 19 novembre, deux le 26 et une le 3 décembre 2008.

Le sujet était l'analyse de l'aménagement des 3 plans localisés de quartier à Cointrin, afin de les préavisier.

Situation

- *Le PLQ n°29'594 est situé au chemin Terroux.*
- *Les PLQs n°29'662-526 et n°29'663-526 sont situés entre l'avenue Louis-Casaï, les chemins du Jonc, De-Joinville et des Sapins.*

Historique et démarche des présentations en commission

- *M. Morand nous a expliqué l'historique, surtout des PLQ 29'662-526 et n° 29'663-526, ainsi que leur situation et l'utilisation envisagée.*
- *Durant les questions/réponses en la présence de M. Marcos Weil, mandataire du bureau Urbaplan, lequel nous a présenté des aménagements extérieurs, nous avons fait l'analyse d'une douzaine de fiches.*
- *Lors de l'audition des associations, nous avons reçu l'Association des Intérêts de Cointrin, l'Association Agir pour Cointrin, ainsi que la Société coopérative des Ailes.*

- Enfin, en vue de finaliser l'analyse, nous avons posé les amendements et préavis les textes que nous vous avons soumis.

Problématique

Il fallait trouver une solution médiane satisfaisant les divers acteurs concernés:

- La Commune:
Mettre à jour les PLQs de la Commune et répondre aux exigences communales et cantonales citées au début des délibérations.
- Les habitants et les propriétaires:
 Crainte d'une transformation brutale du paysage, d'une densification sauvage du quartier et d'une expropriation forcée des locataires.

Solutions

- La Commune est obligée de mettre à jour les PLQs du territoire afin de répondre aux exigences cantonales.
- La densification du secteur, ainsi que la modification du paysage s'effectuera en douceur grâce, entre autres, à de faibles gabarits, aux types de constructions (écologiques) et des propositions d'aménagements extérieurs.
- L'acquisition des parcelles ne se fera que **si et seulement si** les propriétaires vendent leur parcelle.

Décisions

- 1) Votes des amendements concernant le préavis de la délibération n°2008-47, PLQ n° 29'594:
 - Prévoir un alignement d'arbres au sud-ouest de la parcelle et créer des conditions favorables pour que les arbres puissent se développer en pleine terre, quitte à devoir supprimer des places de stationnement dans le parking souterrain, **accepté par 6 oui, 2 non et 3 abstentions.**
 - limiter l'IUS à 1, **refusé par 5 oui et 6 non.**
 - limiter l'IUS à 1,2, **refusé par 4 oui, 5 non et 2 abstentions.**
 - L'IUS reste à 1.37
 - Résultat de la délibération amendée relative au PLQ n° 29'594, **accepté par 6 oui, 3 non et 2 abstentions.**
- 2) Vote des amendements concernant le préavis de la délibération 2008-36 et 2008-37:
 - Accepter de corriger les images de coupes, **accepté à l'unanimité.**
 - Accepter d'affecter le bâtiment D et H à des activités commerciales et administratives du rez-de-chaussée au 4ème étage et à des logements traversant du 5ème au 6ème étage, **refusé par 4 oui et 7 non.**
 - Uniquement 2008-36: accepter de demander que le mur pignon Nord du bâtiment D soit borgne de manière à permettre une extension future, **accepté à l'unanimité.**

- *Uniquement 2008-37: accepter de fixer l'altitude du bâtiment G à 443,50 mètres de manière à réaliser du R+4 à l'endroit le plus bas du terrain, accepté par 7 oui, 1 non et 3 abstentions.*
- *Uniquement 2008-37: accepter de fixer l'altitude du bâtiment F à 441 mètres, accepté par 7 oui, 1 non et 3 abstentions.*

Le résultat de la délibération 2008-36 amendée relative au PLQ n° 29'662-526, est accepté par 9 oui, 1 non et 1 abstention.

Le résultat du préavis de la délibération 2008-37 amendée relative au PLQ n° 29'663-526, est accepté par 6 oui, 1 non et 4 abstentions."

M. Iswala remercie **M. Ragavan** pour l'originalité de son rapport.

Mme Revillet présente la position des socialistes:

"Ces trois plans localisés de quartier (PLQ) sont en continuité en bordure nord de l'avenue Louis-Casaï et forment donc un ensemble, même si chaque projet a ses spécificités.

C'est aujourd'hui un quartier de villas bien que la zone ait été déclassée en zone 3 de développement en 1957.

Dans ces PLQ, il s'agit d'immeubles peu élevés, 6 étages sur rez au maximum, les autres étant de 3 et 4 étages sur rez. Deux des projets ont un square intérieur de jolie dimension et le troisième bénéficiera d'espaces verts. Dans les immeubles construits le long de l'avenue, les étages inférieurs (rez-de-chaussée, 1^{er} & 2^{ème} étages) seront réservés aux activités commerciales et administratives; du 3^{ème} au 6^{ème} étage il y aura des logements.

Ces projets nous paraissent bien équilibrés et permettent de proposer de nouveaux logements de qualité à la population qui en a bien besoin, près du centre-ville de Genève et bénéficiant de transports publics performants.

Le groupe socialiste soutient ces projets de délibérations."

M. Hulliger s'inquiète de l'escalade immobilière à Cointrin et trouve que la Commune est en train de brader ce territoire au Canton.

Si le but de ces commissions était de trouver une solution commune, comme l'a affirmé M. Ragavan dans son rapport, **M. Hulliger** ne se montre guère convaincu, car les quatre associations auditionnées, qui prévoient d'autres installations, n'ont évidemment pas été entendues.

En lisant les exposés des motifs de ces trois délibérations, on donne l'impression que Cointrin est d'accord avec ces projets. Or, il faut préciser que ce n'est pas du tout le cas et que ces plans localisés de quartier vont à l'encontre de la volonté des habitants.

Il relève également un certain nombre d'erreurs sur les plans qui ont été proposés. Les modifications effectuées sont basées sur des coupes qui sont fausses.

En ce qui concerne le n°29'594, l'indice d'utilisation du sol approche les 1.5, en comptant la nouvelle donne Minergie, et le résultat est un édifice aux dimensions importantes.

Par conséquent, **M. Hulliger** demande que le Conseil municipal se prononce sur un amendement demandant, pour la délibération 2008-47a, un IUS de 1, qui avec Minergie donnerait un total de 1.11.

Suite à ces remarques, il annonce que l'Alliance des indépendants meyrinois s'opposera à ces trois plans localisés de quartier.

M. Chambers, au nom du groupe démocrate-chrétien, tient à remercier les services de M. Morand, pour la présentation des synthèses et des observations intégrant des remarques de la population, ainsi que le Conseil administratif.

A son avis, M. Ragavan aurait dû relever un historique remontant à quelques années en arrière, afin d'expliquer les éléments qui ont conduit à la réalisation de ces plans localisés de quartier par l'Etat, notamment celui qui a été surnommé "timbre-poste" et qui a fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif. De même, l'image donnée par les promoteurs immobiliers, n'a jamais été cautionnée par le Conseil municipal. Ce sont donc tous ces éléments qui ont poussé à la fois la Commune et l'Etat à réaliser ces plans localisés de quartier.

Il faut également relever la collaboration avec les services de l'Etat, pour les n° 29'662 et 29'663, qui ont adjoint une forme de règlement, lequel n'a pas été discuté lors de la commission, malgré son intérêt, puisqu'il traite de la mobilité douce, à l'arborisation en pleine terre, à l'intégration des écopoints, etc.

La hauteur des édifices a également été revue à la baisse à la demande des habitants.

La remarque de Mme Revillet concernant le déclassement de la zone en 1957, en zone de développement 3, n'est pas tout à fait exacte, puisqu'il s'agit d'une zone 5 de développement 3, dénomination qui s'applique lorsqu'un permis de construire est déposé et accordé.

Les démocrates-chrétiens ayant soutenu le maintien d'un pourcentage de 15% dédié à la zone villas, **M. Chambers** a vérifié sur le site du département du territoire les statistiques qui indiquent que sur la surface de la Commune, 60% sont dédiés à des zones de développement 3, 4b, 4b protégé, zone villas, industrielle, artisanale, etc. Les 35% restants sont des surfaces agricoles et la zone villas correspond à 6,91% du territoire.

La totalité des surfaces de la Commune, qui ont été déclassées, atteint 280'000 m², à laquelle s'ajoutent les 30'000 m² des trois plans localisés de quartier.

Un autre élément que le groupe DC regrette est qu'aucune discussion n'a été entamée à propos du plan d'assainissement, obsolète dans ce quartier, et il faudra donc compter sur une rénovation. De même, la construction de 300 logements impliquent d'autres structures supplémentaires comme, par exemple, une augmentation des places en crèche, ainsi que l'agrandissement de l'école.

Par ailleurs, durant la commission, un débat a été lancé sur l'attractivité de l'avenue Louis-Casaï par rapport aux surfaces commerciales, bureaux et arcades, qui se montent à 25% sur la totalité des plans localisés de quartier. L'Etat avait alors estimé qu'il ne fallait en aucun cas mettre des logements sur cette avenue, puisqu'il s'agit d'un axe extrêmement bruyant. **M. Chambers** s'étonne donc du nombre important de logements prévus sur les plans à l'avenue Louis-Casaï.

Par conséquent, le groupe démocrate-chrétien propose l'augmentation de la surface sur les immeubles H et B, du rez-de-chaussée, 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e étages en activité administrative et commerciale et les 5^e et 6^e étages en surface de logement.

M. Chambers propose un deuxième amendement concernant le PLQ 29'594 consistant à porter l'indice d'utilisation du sol à 1.24, ce qui permettra, en plus des 10% de la labellisation Minergie, d'atteindre un indice de 1.37.

Il annonce que le groupe démocrate-chrétien soutiendra le projet des plans localisés de quartier avec les deux amendements proposés.

M. Charpier annonce que son groupe, tout comme l'AIM, propose de restreindre à 1, hors Minergie, le n° 29'594 et refuse les deux autres plans localisés de quartier. Il estime que les habitants n'ont pas du tout été entendus et trouve cela regrettable, car ils se battent autant que possible depuis des années pour défendre leur point de vue.

Etant déjà bon élève sur le plan des efforts fournis en matière de logements, Meyrin va encore investir dans un projet conséquent avec les Vergers et avec le nouveau plan d'agglomération Meyrin-St Genis, puisque 18'000 logements supplémentaires sont prévus dans la région.

Même si le manque de logements est indéniable, **M. Charpier** tient à souligner que le respect des habitants de la zone est essentiel et le groupe A gauche toute tient à les défendre.

M. Schweizer signale que l'UDC va suivre la ligne de l'AIM et de A gauche toute, et rappelle qu'au printemps 2007, le Conseil municipal avait décidé de soutenir la zone villas à Cointrin. Il estime également que Meyrin fait beaucoup pour l'habitat, même si la suppression de deux ou trois villas permettrait de loger plus de personnes.

M. Schweizer s'émeut du sort réservé aux propriétaires de villas, qui ont sacrifié des années d'économie pour arriver à concrétiser leur rêve. En outre, la crise économique va entraîner des situations difficiles et il serait malvenu de leur dire de quitter leur propriété pour permettre la construction de logements supplémentaires.

Par ailleurs, il ne comprend pas que la Commune ne se soit pas battue pour ralentir le bétonnage du territoire. Les exemples existent, sur d'autres communes de la rive gauche, où l'idée même d'implanter des bâtiments sur certaines zones, a provoqué un tollé et le Canton s'est vite rétracté.

Il propose de dédommager les propriétaires et de leur fournir l'équivalent en terrain, car il s'agit de contribuables et d'électeurs de surcroît.

M. Schweizer annonce donc le refus du groupe UDC d'approuver ces trois plans localisés de quartier.

M. Hulliger reprend la parole pour demander que ces trois projets de délibération fassent l'objet d'un vote nominatif.

M. Chambers propose que les amendements soient également soumis à un vote nominatif.

M. Iswala donne la parole à **M. Haldemann**:

"Le groupe radical soutient les trois délibérations qui nous sont présentées, relatives aux plans localisés de quartier 29'594, 29'662-526 et 29'663-526.

Ces périmètres du quartier de Cointrin sont situés en zone 3 de développement depuis 1957 et sont appelés à se densifier au vu de leur implantation, leur accès aux transports publics et la proximité de la Ville de Genève.

Les projets qui nous ont été présentés nous paraissent intéressants et bien conçus, tant du point de vue du gabarit des bâtiments que des espaces verts situés au centre des habitations. Une réduction des gabarits des bâtiments a été réalisée permettant d'offrir une transition douce entre l'avenue Louis-Casaï et la zone villas qui, elle, reste classée comme telle.

Il faut comprendre que si les propriétaires ne sont pas intéressés de vendre, ils peuvent le faire et rester propriétaires de leurs terrains et de ne pas vendre. Il ne s'agit pas de les exproprier ou de les obliger à vendre, c'est un processus sur le long terme, de densification.

Il faut savoir que sur le canton de Genève, le terrain est rare, c'est un des cantons suisses où il y a le moins de surface disponible, mais pas sur la côte vaudoise. Ici, chaque mètre carré compte. Et ce territoire, tel qu'il est actuellement prévu le long de l'avenue Louis-Casaï, est une zone qui a été déclassée à l'époque, parce que justement elle présentait les caractéristiques nécessaires à la densification. Il ne faut pas se voiler la face. Si certains propriétaires souhaitent rester le plus longtemps possible, ils pourront le faire, mais si certains souhaitent vendre, il faut leur permettre de le faire. Cela se fera très certainement dans des conditions favorables pour eux."

M. Iswala remercie **M. Haldemann** et donne la parole à **M. Sansonnens** qui précise que le projet des trois plans localisés est situé sur une zone déclassée depuis fort longtemps et l'ensemble des quartiers de Cointrin est et ouest est, du point de vue du plan directeur cantonal, des zones qui seront déclassées un jour ou l'autre en zone 3 de développement.

Il rappelle que le Conseil municipal avait demandé à la Commune d'établir un plan directeur de quartier dans l'ensemble de ce secteur. Les habitants des quartiers est et ouest avaient effectivement émis le souhait que la zone villas soit maintenue. Comme le nouveau plan directeur cantonal sera remanié pour les cinq prochaines années, le problème pourrait être à nouveau posé à ce moment-là.

Le Conseil municipal a décidé durant toute la procédure de laisser la zone villas telle quelle et de se concentrer sur le secteur qui était déclassé depuis 1957.

M. Sansonnens s'inscrit en faux contre les propos de M. Chambers prétendant que le Conseil municipal n'a pas pris position. Il a adopté le 12 décembre 2006, par 20 oui, 5 non et 2 abstentions, un plan directeur de quartier qui était une image de référence, situé entre l'avenue Louis-Casaï, les chemins des Sapins, des Terroux et du Jonc. Les longues et nombreuses discussions avec les départements de l'Etat ont abouti à l'acceptation des plans localisés de quartier présentés dans les délibérations.

En outre, il souligne que, selon un recensement fait sur ces terrains, beaucoup de propriétaires ont préféré [préfèreraient] vendre pour laisser place à des immeubles locatifs.

Il estime que le principe de densification adopté dans ces deux plans localisés de quartier est intelligent. Il permet d'apporter aux habitants des espaces de verdure et l'accès facilité aux transports publics, des éléments dont il faut tenir compte.

M. Sansonnens fait référence à la deuxième proposition de M. Chambers d'augmenter la proportion de locaux commerciaux et administratifs. Il déclare que ce débat a eu lieu également avec les habitants qui ont clairement annoncé leur refus de voir ces bâtiments dévolus à l'administratif.

Quant au 3^e plan localisé de quartier, il a été autorisé depuis de nombreuses années et tout le travail a consisté à le faire accepter juridiquement.

A son avis, aujourd'hui, la priorité pour les habitants est l'accès aux logements.

M. Chambers précise que l'image à laquelle il faisait référence était celle utilisée dans le cadre du PLQ "timbre-poste" aux chemins des Sapins et de Joinville, qui a fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif.

Le deuxième point qu'il souhaite relever est que le Conseil d'Etat avait délibérément détourné les intérêts de la Commune en ce qui concerne la zone de développement 3 du plan directeur cantonal, en portant l'indice d'utilisation du sol non pas à 0,4, mais à 1,2 en déclassement de zone de développement 3.

Il rajoute qu'une révision du plan directeur cantonal sera possible dès 2010.

En ce qui concerne la répartition entre locaux administratifs et logements, **M. Chambers** précise que l'avenue Louis-Casaï se trouve être un axe stratégique pour les entreprises qui désirent s'établir dans la région. Si la Commune souhaite poursuivre sa politique sociale, culturelle, énergétique et sportive il faudra compenser avec des revenus supplémentaires.

M. Iswala le remercie et passe au vote des amendements: le premier concernant la délibération 2008-47a qui propose de limiter l'indice d'utilisation du sol à 1, et le deuxième qui propose de limiter cet indice à 1,24.

M. Sansonnens précise qu'en acceptant un indice de 1, on pourra construire 38 appartements de 100 m², tandis qu'en se basant sur la surface de logements de 5200 m² figurant sur le plan localisé de quartier, on atteint le nombre de 52 appartements en se basant sur les mêmes critères.

Selon lui, ce n'est pas dans ce sens que l'amélioration peut s'effectuer et il cite l'exemple de Carouge, où des indices de 2,5 voire 3 ont été appliqués sans que cela soulève de contestations. Il faut donc être très prudent sur la valeur de l'indice et seule la qualité de l'environnement importe.

M. Hulliger préfère calculer l'indice en incluant la valeur Minergie dès le départ.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote de la **délibération n° 2008-47a.**

M. Tremblet, tiré au sort par ses collègues du Bureau, procède au vote nominatif du premier **amendement** proposé par M. Hulliger afin de limiter l'indice d'utilisation du sol à 1, ce qui est **REFUSE PAR 18 NON ET 9 OUI.**

Le résultat du vote:

Boccard Damien	Non	Hernot François	Non
Boccard Yolande	Non	Hubert Emile	Non
Bordry Geneviève	Non	Hulliger Jean-Philippe	Oui
Brulhart Jean-Claude	Non	Mastoura Chadli	Non
Chambers Mathieu	Oui	Mizrahi Albert	Oui
Charpier Jacques	Oui	Osmani Faruk	Oui
Doudin Paola	Non	De Préville Yves	Non
Duay-Duran Dorine	Non	Ragavan Surane	Non
Dumalle Marcel	Non	Revillet Janine	Non
Ecuyer Renée	Non	Riman Andréa	Oui
Eyholzer Claude	Non	Schweizer Adriana	Oui
Girardet Myriam	Oui	Schweizer Didier	Oui
Haldemann François	Non	Tremblet Laurent	Non
Hamann Philippe	Non		

M. Tremblet passe au vote du 2^e amendement proposé par M. Chambers de limiter l'indice à 1,24, qui est **ACCEPTÉ PAR 14 OUI ET 13 NON.**

Le résultat du vote:

Boccard Damien	Non	Hernot François	Non
Boccard Yolande	Oui	Hubert Emile	Oui
Bordry Geneviève	Non	Hulliger Jean-Philippe	Oui
Brulhart Jean-Claude	Non	Mastoura Chadli	Non
Chambers Mathieu	Oui	Mizrahi Albert	Oui
Charpier Jacques	Oui	Osmani Faruk	Oui
Doudin Paola	Non	De Préville Yves	Non
Duay-Duran Dorine	Oui	Ragavan Surane	Non
Dumalle Marcel	Non	Revillet Janine	Non
Ecuyer Renée	Non	Riman Andréa	Oui
Eyholzer Claude	Non	Schweizer Adriana	Oui
Girardet Myriam	Oui	Schweizer Didier	Oui
Haldemann François	Non	Tremblet Laurent	Oui
Hamann Philippe	Oui		

M. Tremblet passe au vote de la **délibération 2008-47b** amendée,

relative au plan localisé de quartier n° 29'594 situé sur le chemin Terroux

Vu le PLQ n° 26'917 actuellement en force prévoyant sur cet emplacement un immeuble de R (libre) + 6 étages,

Vu le projet de plan localisé de quartier n° 29'594, situé sur le chemin Terroux, mis à l'enquête publique du 10 septembre au 9 octobre 2008,

Vu les observations reçues par le département du territoire (DT) et transmises à la commune de Meyrin en date du 24 octobre 2008,

Vu les résultats de l'enquête publique,

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et sa loi cantonale d'application du 4 juin 1987,

Vu la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD),

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement;

Le Conseil municipal de Meyrin, dans sa séance du 20 janvier 2009,

D E C I D E

PAR 16 OUI, 9 NON ET 2 ABSTENTIONS

de préavisier favorablement le projet de plan localisé de quartier n° 29'594 sous réserve:

- de la mise en place d'un alignement d'arbres au sud ouest de la parcelle, en créant les conditions favorables pour que les arbres puissent se développer en pleine terre, quitte à devoir supprimer des places de stationnement dans le parking souterrain.
- de limiter l'IUS à 1,24

Le résultat du vote:

Boccard Damien	Oui	Hernot François	Oui
Boccard Yolande	Abs	Hubert Emile	Non
Bordry Geneviève	Oui	Hulliger Jean-Philippe	Non
Brulhart Jean-Claude	Oui	Mastoura Chadli	Oui
Chambers Mathieu	Oui	Mizrahi Albert	Non
Charpier Jacques	Non	Osmani Faruk	Non
Doudin Paola	Oui	De Préville Yves	Oui
Duay-Duran Dorine	Abs	Ragavan Surane	Oui
Dumalle Marcel	Oui	Revillet Janine	Oui
Ecuyer Renée	Oui	Riman Andréa	Non
Eyholzer Claude	Oui	Schweizer Adriana	Non
Girardet Myriam	Non	Schweizer Didier	Non
Haldemann François	Oui	Tremblet Laurent	Oui
Hamann Philippe	Oui		

b) Délibération n° 2008-36a

M. Tremblet passe au vote nominatif de **l'amendement** proposé par M. Chambers, à savoir de réserver du rez-de-chaussée au 4^e étage aux surfaces administratives ou commerciales, sur l'immeuble D, et que les 5^e et 6^e étages soient dévolus aux logements, ce qui est **REFUSE PAR 13 OUI, 14 NON ET 1 ABSTENTION.**

Résultat du vote:

Boccard Damien	Non	Hernot François	Non
Boccard Yolande	Oui	Hubert Emile	Oui
Bordry Geneviève	Non	Hulliger Jean-Philippe	Oui
Brulhart Jean-Claude	Non	Mastoura Chadli	Non
Chambers Mathieu	Oui	Mizrahi Albert	Oui
Charpier Jacques	Oui	Osmani Faruk	Abs
Doudin Paola	Non	De Préville Yves	Non
Duay-Duran Dorine	Oui	Ragavan Surane	Non
Dumalle Marcel	Non	Revillet Janine	Non
Ecuyer Renée	Non	Riman Andréa	Oui
Eyholzer Claude	Non	Schweizer Adriana	Oui
Girardet Myriam	Oui	Schweizer Didier	Oui
Haldemann François	Non	Tremblet Laurent	Oui
Hamann Philippe	Oui	Iswala Placide	Non

M. Tremblet met aux voix la **délibération 2008-36a**

relative au plan localisé de quartier n° 29'662-526 situé entre l'avenue Louis-Casaï, les chemins du Jonc, De-Joinville et des Sapins

Vu la délibération n° 10a/2004 adoptée à l'unanimité en séance du 15 juin 2004 ouvrant un crédit de CHF 350'000.- destiné à l'étude du plan directeur communal et du plan directeur de quartier de Cointrin;

Vu les procédures menées jusqu'au Tribunal fédéral par plusieurs habitants de Cointrin dans le cadre de l'adoption du plan localisé de quartier n° 29'153-526, situé à l'angle des chemins De-Joinville et des Sapins;

Vu la délibération n° 35a/2005 refusée à l'unanimité en séance du 11 avril 2006, relative au PLQ n° 29'367-526 situé à l'angle des chemins Terroux et des Sapins;

Vu la résolution n° 07/2006, adoptée à l'unanimité le 16 mai 2006, demandant un moratoire dans l'élaboration des PLQ ou la délivrance d'autorisations de construire de nouveaux immeubles sur le territoire meyrinois de Cointrin;

Vu la mise à l'enquête des PLQ n^{os} 29'515 et 29'516 par le Département du territoire;

Vu l'ajournement des deux PLQ précités pris lors de la séance du Conseil municipal du 13 juin 2006;

Vu la séance de commission d'urbanisme élargie du 21 juin 2006, en présence du président du Département cantonal du territoire, M. Robert Cramer, au cours de laquelle une suspension provisoire des deux PLQ précités sur le secteur a été convenue jusqu'au mois de décembre 2006, date à laquelle la Commune s'est engagée à fournir un projet alternatif;

Vu le projet élaboré à l'automne 2006 par le bureau Urbaplan sur le secteur défini par les chemins du Jonc, des Sapins, Terroux et de l'avenue Louis-Casaï, projet dont la caractéristique est la construction de deux squares dont le gabarit est élevé sur l'avenue Louis-Casaï et modéré sur les autres rues;

Vu la séance d'information publique et les trois séances de concertation réunissant les principales associations concernées;

Vu la résolution n° 15/2006 acceptée le 12 décembre 2006 en vote nominal par 20 oui, 5 non et 2 abstentions, relative à l'approbation du plan n° 0631-A1-3 de référence à l'élaboration des PLQ définis par les chemins du Jonc, des Sapins, Terroux et l'avenue Louis-Casaï du PDQ de Cointrin;

Vu les demandes de renseignements n^{os} 17'969, 17'860, 17'499, 17'501, 17'963, 17'736 sur le secteur et l'obligation du canton d'y répondre;

Vu le projet de plan localisé de quartier n° 29'662-526, situé entre l'avenue Louis-Casaï, les chemins du Jonc, De-Joinville et des Sapins, mis à l'enquête publique du 30 juillet au 15 septembre 2008;

Vu les observations reçues par le département du territoire (DT) et transmises à la commune de Meyrin en date du 24 octobre 2008;

Vu les résultats de l'enquête publique;

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et sa loi cantonale d'application du 4 juin 1987;

Vu la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD);

Vu la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement;

Le Conseil municipal de Meyrin, dans sa séance du 20 janvier 2009,

D E C I D E

PAR 15 OUI, 8 NON ET 4 ABSTENTIONS

de préavis favorablement le projet de plan localisé de quartier n°29'662-526 sous réserve:

1. que les coupes correspondent aux gabarits indiqués sur les plans;
2. de la mise en œuvre d'un mur « borgne » sur le pignon nord de l'immeuble D de manière à pouvoir étendre ultérieurement le square.

Le résultat du vote:

Boccard Damien	Oui	Hernot François	Oui
Boccard Yolande	Abs	Hubert Emile	Non
Bordry Geneviève	Oui	Hulliger Jean-Philippe	Non
Brulhart Jean-Claude	Oui	Mastoura Chadli	Oui
Chambers Mathieu	Abs	Mizrahi Albert	Non
Charpier Jacques	Non	Osmani Faruk	Abs
Doudin Paola	Oui	De Préville Yves	Oui
Duay-Duran Dorine	Abs	Ragavan Surane	Oui
Dumalle Marcel	Oui	Revillet Janine	Oui
Ecuyer Renée	Oui	Riman Andréa	Non
Eyholzer Claude	Oui	Schweizer Adriana	Non
Girardet Myriam	Non	Schweizer Didier	Non
Haldemann François	Oui	Tremblet Laurent	Oui
Hamann Philippe	Oui		

c) Délibération n° 2008-37a

M. Tremblet passe au vote du même amendement que la délibération précédente, à savoir de réserver du rez-de-chaussée au 4^e étage aux surfaces administratives ou commerciales et que les 5^e et 6^e étages soient dévolus aux logements, ce qui est **REFUSE PAR 14 NON, 13 OUI ET 1 ABSTENTION.**

Le résultat du vote:

Boccard Damien	Non	Hernot François	Non
Boccard Yolande	Oui	Hubert Emile	Non
Bordry Geneviève	Non	Hulliger Jean-Philippe	Oui
Brulhart Jean-Claude	Non	Mastoura Chadli	Non
Chambers Mathieu	Oui	Mizrahi Albert	Oui
Charpier Jacques	Oui	Osmani Faruk	Abs
Doudin Paola	Non	De Préville Yves	Non
Duay-Duran Dorine	Oui	Ragavan Surane	Non
Dumalle Marcel	Non	Revillet Janine	Non
Ecuyer Renée	Non	Riman Andréa	Oui
Eyholzer Claude	Oui	Schweizer Adriana	Oui
Girardet Myriam	Oui	Schweizer Didier	Oui
Haldemann François	Non	Tremblet Laurent	Oui
Hamann Philippe	Oui	Iswala Placide	Non

M. Tremblet met aux voix la **délibération 2008-37a**

relative au plan localisé de quartier n° 29'663-526 situé entre l'avenue Louis-Casaï, les chemins De-Joinville, Terroux et des Sapins

Vu la délibération n° 10a/2004 adoptée à l'unanimité en séance du 15 juin 2004 ouvrant un crédit de CHF 350'000.- destiné à l'étude du plan directeur communal et du plan directeur de quartier de Cointrin;

Vu les procédures menées jusqu'au Tribunal fédéral par plusieurs habitants de Cointrin dans le cadre de l'adoption du plan localisé de quartier n° 29'153-526, situé à l'angle des chemins De-Joinville et des Sapins;

Vu la délibération n° 35a/2005, refusée à l'unanimité en séance du 11 avril 2006, relative au PLQ n° 29'367-526 situé à l'angle des chemins Terroux et des Sapins;

Vu la résolution n° 07/2006 adoptée à l'unanimité le 16 mai 2006, demandant un moratoire dans l'élaboration des PLQ ou la délivrance d'autorisations de construire de nouveaux immeubles sur le territoire meyrinois de Cointrin;

Vu la mise à l'enquête des PLQ n^{os} 29'515 et 29'516 par le Département du territoire;

Vu l'ajournement des deux PLQ précités pris lors de la séance du Conseil municipal du 13 juin 2006;

Vu la séance de commission d'urbanisme élargie du 21 juin 2006, en présence du président du Département cantonal du territoire, M. Robert Cramer, au cours de laquelle une suspension provisoire des deux PLQ précités sur le secteur a été convenue jusqu'au mois de décembre 2006, date à laquelle la Commune s'est engagée à fournir un projet alternatif;

Vu le projet élaboré à l'automne 2006 par le bureau Urbaplan sur le secteur défini par les chemins du Jonc, des Sapins, Terroux et de l'avenue Louis-Casaï, projet dont la caractéristique est la construction de deux squares dont le gabarit est élevé sur l'avenue Louis-Casaï et modéré sur les autres rues;

Vu la séance d'information publique et les trois séances de concertation réunissant les principales associations concernées;

Vu la résolution n° 15/2006, acceptée le 12 décembre 2006 en vote nominal par 20 oui, 5 non et 2 abstentions, relative à l'approbation du plan n° 0631-A1-3 de référence à l'élaboration des PLQ définis par les chemins du Jonc, des Sapins, Terroux et l'avenue Louis-Casaï du PDQ de Cointrin;

Vu les demandes de renseignements n^{os} 17'969, 17'860, 17'499, 17'501, 17'963, 17'736 sur le secteur et l'obligation du canton d'y répondre;

Vu le projet de plan localisé de quartier n° 29'663 situé entre l'avenue Louis-Casaï, les chemins De-Joinville, Terroux et des Sapins, mis à l'enquête publique du 30 juillet au 15 septembre 2008;

Vu les observations reçues par le département du territoire (DT) et transmises à la commune de Meyrin en date du 24 octobre 2008;

Vu les résultats de l'enquête publique;

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et sa loi cantonale d'application du 4 juin 1987;

Vu la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD);

Vu la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement;

Le Conseil municipal de Meyrin, dans sa séance du 20 janvier 2009,

D E C I D E

PAR 15 OUI, 8 NON ET 4 ABSTENTIONS

de préavisier favorablement le projet de plan localisé de quartier n° 29'663-526, sous réserve:

1. que les coupes correspondent aux gabarits indiqués sur les plans
2. de la modification du gabarit de l'immeuble G à la cote de 443.50, de manière à réaliser un R+4 à l'endroit le plus bas du terrain naturel en maintenant une continuité de corniche.
3. de la modification du gabarit de l'immeuble F à la cote de 441.00, de manière à réaliser un R+3 à l'endroit le plus bas du terrain naturel en maintenant une continuité de corniche.

Le résultat du vote:

Boccard Damien	Oui	Hernot François	Oui
Boccard Yolande	Abs	Hubert Emile	Non
Bordry Geneviève	Oui	Hulliger Jean-Philippe	Non
Brulhart Jean-Claude	Oui	Mastoura Chadli	Oui
Chambers Mathieu	Abs	Mizrahi Albert	Non
Charpier Jacques	Non	Osmani Faruk	Abs
Doudin Paola	Oui	De Préville Yves	Oui
Duay-Duran Dorine	Abs	Ragavan Surane	Oui
Dumalle Marcel	Oui	Revillet Janine	Oui
Ecuyer Renée	Oui	Riman Andréa	Non
Eyholzer Claude	Oui	Schweizer Adriana	Non
Girardet Myriam	Non	Schweizer Didier	Non
Haldemann François	Oui	Tremblet Laurent	Oui
Hamann Philippe	Oui		

* * *

11. Délibération n°2008-48a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'070'000.- destiné à l'acquisition de la parcelle n° 14'221, propriété privée, d'une surface de 974 m² sise en zone 4BP, située au 1-3, avenue de Vaudagne. Rapport de la commission d'urbanisme, mobilité et logement et finances conjointe (Mme Ecuyer, R).

M. Iswala invite **Mme Ecuyer** à donner lecture de son rapport de la séance de commission sous la présidence de MM. Tremblet et Hamann et en présence de MM. Devaud et Sansonnens, respectivement maire et conseiller administratif, et MM. Morand et Maag du service de l'urbanisme et des travaux publics, ainsi que de deux architectes invités MM. Satore et Renaud.

"Cette parcelle avec les bâtiments qu'elle comporte a été achetée par un promoteur dont le but est de démolir ce qui existe et de réaliser un bâtiment du style de celui qui vient d'être construit à côté de l'école de Meyrin-Village.

Malgré le préavis défavorable de la commission des monuments, de la nature et des sites, ainsi qu'une pétition s'opposant à la démolition, les autorisations de démolir et de construire ont été accordées en juin 2007 par les services cantonaux. La société d'art public a alors déposé un recours en juillet 2007 qui a entraîné la suspension de l'autorisation pour un délai indéterminé. De guerre lasse, les propriétaires ont décidé de vendre cette parcelle et ont accepté de donner une priorité à la Commune jusqu'à fin janvier 2009.

Cette opportunité est très intéressante, car cet ancien bâtiment est en harmonie avec les autres constructions de la place du village. Une fois les travaux de la tranchée couverte terminés, sa position légèrement en retrait des routes pourrait

élargir l'espace par son ouverture sur la place. Ce qui ne serait pas forcément le cas si un privé rachetait, car il pourrait clôturer son terrain pour sa tranquillité.

L'achat par la Commune a pour objectif de réhabiliter ce bâtiment pour répondre un tant soit peu aux besoins récurrents de surfaces au niveau communal. Outre l'intérêt historique démontré par la société d'art public, l'emplacement est stratégiquement idéal pour l'aménagement final de la place. C'est aussi un plus pour le patrimoine de la Commune.

La commission, accompagnée des architectes, s'est d'abord rendue sur place pour la visite des lieux, particulièrement celle des bâtiments qui comportent une partie logement, avec un étage sur rez, une cave et des combles, ainsi qu'une grange spacieuse.

Il nous est précisé qu'une expertise des bâtiments a été effectuée par les services de la Commune pour déterminer le montant de l'achat et que l'enveloppe et les structures sont en bon état et saines.

Il est très difficile pour l'heure d'estimer le coût des travaux de rénovation qui devront être envisagés, car on ne sait pas encore à quoi seront destinés ces locaux et ce ne sont pas les affectations possibles qui manquent.

Le prix de base demandé par les vendeurs était de CHF 2'300'000.-. Après négociations, il a été fixé à CHF 2'170'00.- + CHF 70'000.- de frais communaux soit un total de CHF 2'240'000.-.

L'acquisition de cette parcelle semble très judicieuse à la plupart des commissaires.

Cependant, certaines rubriques du prix proposé nous semblent devoir être laissées à la charge du vendeur, soit les intérêts intercalaires et les frais informatiques qui se montent à CHF 230'000.-. Il est donc suggéré de les retirer du crédit.

Une autre proposition demande de plafonner le montant de la transaction à CHF 2'000'000.-.

Le Conseil administratif va tenter de renégocier avec les vendeurs, mais il craint que sa marge de manœuvre soit faible.

Le président des finances procède alors au vote des amendements:

Qui accepte de supprimer CHF 230'000 du montant total ?

*Commission des finances: **8 oui, 1 non, 2 abstentions***

*Commission d'urbanisme: **6 oui, 3 non, 2 abstentions***

Qui accepte le plafonnement à CHF 2'000'000 ?

*Commission des finances: **9 oui, 2 abstentions***

*Commission d'urbanisme: **8 oui, 3 abstentions***

Les deux amendements sont donc acceptés.

La délibération sera présentée en plénière à l'issue des négociations avec le montant définitif obtenu.

Il se monte aujourd'hui à CHF 2 millions pour la parcelle et CHF 70'000.- pour les frais divers communaux, soit un total de CHF 2'070'000.-. La baisse obtenue est donc de CHF 170'000.-.

Bravo aux négociateurs, car ce n'était pas gagné d'avance."

M. Iswala remercie **Mme Ecuyer** pour son excellent rapport et invite **M. Hamann** à prendre la parole:

"Le PDC est favorable à l'acquisition de cette parcelle et du bâtiment au prix de CHF 2'070'000.-. Ceci pour les raisons suivantes:

Tout d'abord nous avons la chance d'être prioritaires sur des investissements privés, le propriétaire actuel ayant choisi la Commune comme partenaire pour cette vente.

Ensuite la Commune de Meyrin tient à maîtriser l'urbanisation de la nouvelle place du Village en y intégrant le tram, le tunnel, la route d'accès au village et les bâtiments entourant cette future zone. L'exiguïté actuelle devant l'église nous montre que chaque mètre carré est important pour cette future place.

Les conseillers municipaux ont eu la possibilité de visiter le site afin de se rendre compte des surfaces disponibles, ainsi que des travaux à réaliser dans le futur pour rendre ses locaux utilisables.

Le groupe PDC est conscient que les 2 millions sont uniquement destinés à l'acquisition de la parcelle. Viendront par la suite des demandes financières pour la rénovation du bâtiment, vu la demande importante de locaux par les sociétés locales, ainsi que l'arrivée d'un nouveau quartier avec ses habitants, il ne sera pas difficile de trouver une utilisation à ce bâtiment.

D'habitude nous aimons connaître les coûts totaux d'une opération pour en évaluer sa rentabilité, mais vu qu'il s'agit d'une priorité de vente accordée à la Commune nous sommes d'accord de travailler par phases dans ce cas."

M. Hulliger qui estime que cette parcelle est une opportunité à ne pas manquer car elle se situe au centre du village. Les besoins en locaux se font cruellement sentir et les surfaces proposées sont exceptionnelles, tant au niveau du bâtiment principal que de la grange.

Il précise que, si le Conseil municipal accepte de s'engager dans l'acquisition de cette parcelle, il faudra tableer, pour la réhabilitation des locaux, sur des coûts supplémentaires conséquents, qui devraient atteindre la même somme qu'à l'achat.

M. Hulliger s'étonne toutefois du coût de la parcelle et du bâtiment, qui revient à CHF 2000.- le mètre carré, mais il est conscient que les négociateurs n'ont pas eu le choix car ils risquaient de la perdre au profit de privés. Il est donc favorable à cette acquisition et aux installations futures.

M. Hernot donne lecture de la position des socialistes:

"L'acquisition de cette propriété répondra à deux préoccupations: l'une concernant le besoin de locaux pour l'administration municipale et les diverses associations de la Commune. En effet, actuellement, il est difficile de répondre à toutes les demandes des associations. L'autre permettra la conservation d'un bâtiment dont l'intérêt historique a été relevé par le Service des monuments et des sites.

Nous sommes conscients que l'achat de ce bâtiment ne clora pas les dépenses concernant cette propriété. Ceci a déjà été relevé. Notre Conseil devra voter des résolutions pour les re-équipement et re-aménagement de ce bâtiment.

Néanmoins, nous pensons que c'est une bonne occasion pour le Conseil, pour la Commune et nous voterons cette délibération."

M. de Préville présente la position des Verts qui souhaitent que l'acquisition se réalise. En effet, la position centrale du bâtiment et sur la ligne du tram présente un avantage certain.

Quant à la remarque concernant les rénovations prévues pour un montant similaire à celui de l'acquisition, **M. de Préville** estime que cela reviendra bien moins cher que de lancer une nouvelle construction. Le bâtiment n'aura besoin que d'un rafraîchissement et il ne risque pas de susciter d'oppositions. La Commune pourra alors mettre à disposition des associations, dans un délai relativement court, un très beau bâtiment. En conclusion, il annonce que les Verts voteront favorablement cette délibération.

M. Charpier annonce qu'A gauche toute est également favorable à l'achat de cette parcelle et des bâtiments. Mais il regrette que les propriétaires n'aient pas contacté auparavant la Commune, ce qui aurait été un acte citoyen. Il estime que les pouvoirs publics ne devraient pas être des vaches à lait.

M. Mizrahi présente la position de l'UDC qui est également favorable à cette délibération, en vue de pallier le manque de place des institutions communales, mais pas à n'importe quel prix.

Malgré les négociations qui ont déjà eu lieu, il relève également le prix excessif du mètre carré. Si on ajoute la somme nécessaire aux rénovations, le total atteindra environ 4 millions de francs. Il aurait voulu connaître la marge bénéficiaire du propriétaire.

Néanmoins, le groupe UDC comprend bien que l'emplacement de cette parcelle et des bâtiments est tout à fait stratégique, et que d'après négociations ont eu lieu pour obtenir un prix qui convienne aux deux parties.

La parole n'étant plus demandée, **M. Iswala** passe au vote de la **délibération n°2008-48a**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'070'000.- destiné à l'acquisition de la parcelle n° 14'211, propriété privée, d'une surface de 974 m² sise en zone 4BP, située au 1-3, avenue de Vaudagne

Vu la parcelle n° 14'211 d'une surface de 974 m² située en zone 4BP au 1-3, avenue de Vaudagne sur laquelle est construite le bâtiment n°3'630 d'une surface au sol de 77 m² et le bâtiment n°53b d'une surface au sol de 327 m²;

Vu la requête en autorisation de construire n° DD 99'614 et la demande d'autorisation de démolir M 5'510;

Vu le préavis défavorable de la commission des monuments, de la nature et des sites sur les requêtes DD 99'614 et M 5'510 le 8 février 2005;

Vu la pétition datée du 30 janvier 2008 adressée au canton et à la Commune assortie de 19 signatures, s'opposant à la démolition du bâtiment;

Vu les autorisations de construire et de démolir, accordées le 20 juin 2007 par le département cantonal (DCTI) sur les autorisations DD 99'614 et M 5'510;

Vu le recours déposé le 27 juillet 2007 par la Société d'art public à la commission cantonale de recours sur les autorisations DD 99'614 et M 5'510;

Vu l'offre de vente fixée à CHF 2'170'000.- par les propriétaires à la commune de Meyrin le 10 septembre 2008;

Vu la priorité accordée dans la même offre à la Commune de Meyrin jusqu'au 22 décembre 2008;

Vu l'expertise réalisée par la Commune fixant la valeur d'acquisition du terrain et bâtiment au montant offert;

Vu l'intérêt de la commune de Meyrin d'acquérir la parcelle n° 14'211, afin de préserver le bâtiment existant et d'animer le centre du village une fois la tranchée couverte achevée;

Vu le risque qu'en cas de vente privée, le bâtiment soit clôturé d'un mur ou une haie le coupant définitivement de la place du village;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme et finances conjointe;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 janvier 2009,

DECIDE

PAR 27 VOIX, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 2'070'000.-** afin d'acquérir la parcelle 33, n° 14'211 de 974 m² située au 1-3, avenue de Vaudagne,
2. d'autoriser le Conseil administratif à contracter des emprunts pour un total de CHF 2'070'000.-,
3. de porter la dépense directement à l'actif du bilan de la Commune, dans le patrimoine financier,
4. de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes nécessaires à cette opération,
5. d'accepter en tant que de besoin les modifications de servitudes consécutives aux opérations qui précèdent,

6. de demander au Conseil d'Etat, en raison du caractère particulier de ces opérations, l'exonération des droits d'enregistrement et de l'émolument du Registre foncier, comme toute exonération pouvant se rattacher à ces opérations et dont les frais devraient être supportés par la commune de Meyrin.

* * *

12. Résolution n° 2009-01 présentée par Didier Schweizer, au nom de l'UDC, demandant l'ouverture d'un poste de police sur la commune de Meyrin.

M. Iswala donne la parole à **M. Schweizer** qui demande que soit créé un nouveau poste de gendarmerie ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Il relève que le manque d'effectif contribue au sentiment d'insécurité de la population meyrinoise et cite l'incident à Meyrin-Gare quelques jours auparavant, où des témoins ont appelé le numéro de secours 117 en vain.

Il rappelle que, dans la Constitution, le devoir de l'Etat est de défendre les citoyens et leurs biens, ce qui est loin d'être le cas actuellement. Il comprend la situation délicate dans laquelle se trouve les gendarmes, qui effectuent déjà des heures supplémentaires. Le groupe UDC estime néanmoins que ce poste répond à un réel besoin pour la population et cette résolution vient soutenir la motion déposée par le parti radical relative aux actes de vandalisme qui sont en constante augmentation sur le territoire communal.

Selon l'enquête de la police, les vols ont doublé en une année et sont très certainement liés à la fermeture des douanes, ce qui facilite les déplacements des malfrats. Par ailleurs, les agents de sécurité privés, qui prennent la relève des ASM le soir, ne peuvent être qu'observateurs.

L'UDC propose donc que le Conseil administratif intervienne auprès du Conseil d'Etat afin qu'il fasse le nécessaire pour recruter des gendarmes, pour trouver le moyen d'amener des jeunes à cette profession, et pour protéger les biens et les personnes de la Commune.

M. Iswala fait part de la proposition du Bureau de renvoyer la résolution en commission de sécurité. Personne ne désirant s'exprimer, il met au vote la proposition de renvoi de la **résolution n°2009-01**, ce qui est **ACCEPTÉ A LA MAJORITE EVIDENTE.**

* * *

13. Résolution n°2008-25a présentée par le Conseil administratif pour le raccordement des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance (CAD) des Services industriels de Genève (SIG). Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (M. Haldemann, R).

M. Haldemann donne lecture de son rapport de la commission tenue le 10 décembre 2008 sous la présidence de M. de Préville et en présence de M. Sansonnens, conseiller administratif et de MM. Balsiger, Kobler et Morand du service de l'urbanisme et des travaux publics.

"Le Conseil administratif rappelle le contexte dans lequel s'inscrit l'opportunité de raccorder les bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance ou CAD des SIG. Il relève que la problématique est la même que les raccordements des bâtiments d'habitations en régie et des bâtiments de la Fondation Nouveau-Meyrin.

M. Brasier, représentant des SIG, nous expose l'état d'avancement des travaux réalisés par les SIG, les mesures conservatoires et la planification des travaux qui restent encore à réaliser.

Plusieurs bâtiments d'habitation de la Commune ont déjà signé des contrats de raccordement au CAD pour une puissance de 4,2 MW. D'autres devraient suivre rapidement en fonction de l'état vieillissant de leurs installations de chauffage.

Il nous présente les caractéristiques techniques des échangeurs à chaleur qui remplaceront les chaudières actuellement en fonctionnement.

Beaucoup d'informations sont communiquées sur les conduites et sur les soudures qui y sont pratiquées. On nous garantit que les contrôles réalisés par radiographie sont validés depuis Zürich. Dès validation, l'isolation thermique des conduites peut être réalisée non sans avoir pris la précaution de placer des détecteurs d'humidité.

On s'interroge si la pose de coudes ou si la dilatation des tubes peuvent poser des problèmes de circulation d'eau. On nous répond qu'il est prévu de disposer de lyes pour absorber toute dilatation et que les problèmes hydrauliques à 25 bars ne sont pas les mêmes que pour les conduites d'eau potable.

Un commissaire s'inquiète des risques de pannes et des mesures qui pourraient être prises pour en limiter les conséquences. On lui répond que des chaufferies de secours sont prévues et que depuis 1963, aucune panne significative n'a empêché les utilisateurs du CAD Lignon de bénéficier du chauffage.

Un autre commissaire se demande si le raccordement au CAD induirait automatiquement la suppression de l'alimentation du gaz. On lui répond clairement que les deux alimentations ne sont aucunement liées. Le gaz restera disponible pour les immeubles connectés et pour un usage de cuisson domestique.

Il est rappelé les nombreux avantages du raccordement au CAD: confort, suppression de cheminées, réduction des émanations des gaz à effet de serre et réduction de la consommation de combustibles par une meilleure maîtrise de la chaudière centralisée.

Bien que les avantages d'un raccordement au CAD semblent évidents, on s'inquiète néanmoins sur l'irréversibilité du raccordement. On nous rassure que le processus n'est pas irréversible, mais qu'il est prévu contractuellement une durée initiale de raccordement, tacitement renouvelable, mais qui prévoit aussi des clauses de sortie.

Sur un plan administratif, un commissaire se demande si les SIG obtiendront, comme ils le souhaitent, l'autorisation de construire d'une centrale à gaz à cycle combiné, c'est-à-dire une centrale produisant simultanément de la chaleur et de l'électricité.

Bien que les SIG espèrent obtenir cette autorisation, la production de chaleur de la chaudière actuelle du Lignon est parfaitement en mesure de fournir de la chaleur indépendamment de la construction ou non de la nouvelle centrale à gaz à cycle combiné.

La présentation se poursuit avec une intervention de M. Balsiger qui focalise le projet sur l'intérêt que représente le raccordement des bâtiments communaux au CAD. On recense actuellement 14 chaufferies qui devraient être éliminées prioritairement et 11 autres, dès que les installations ne seront plus adéquates. On prévoit aussi à terme 5 autres chaufferies dont il serait judicieux de prendre des mesures conservatoires.

On rappelle que l'enjeu énergétique représentera une économie d'énergie de 10 à 15 % et une réduction d'émission de CO₂ de 25%.

L'offre des SIG est détaillée et présente des coûts qui prennent en compte une taxe de puissance, un coût 14 cts/kWh avec indexation sur le prix du mazout, frais d'entretien et d'exploitation compris.

Il reste que les coûts sont comparables à ceux qui prévalent avec l'exploitation de chaudières conventionnelles à mazout. Economiquement, seuls les frais administratifs et d'entretien inclus dans l'offre SIG plaident en faveur du raccordement au CAD.

Au regard de ces chiffres, on s'interroge si cette offre est aussi promotionnelle qu'on voudrait nous le faire croire. Pourquoi une réduction de 15% en combustible amènerait à un prix équivalent ? La réponse est simple, l'exploitation du réseau, les stations de pompage absorbe facilement la différence de prix.

On comprend qu'il s'agira plus d'un choix en faveur de l'environnement que d'une économie financière sur le chauffage de nos bâtiments.

Le débat politique n'ayant pas pu être mené sur l'opportunité de raccorder les bâtiments communaux au CAD, il est décidé à l'unanimité de poursuivre le sujet le 17 décembre.

Une discussion s'ouvre sur les retombées écologiques d'un tel raccordement. L'impact quoique réel reste très limité en l'état. Par contre, si la centrale à gaz à cycle combiné est mise en route, avec la production d'électricité en plus, l'impact favorable sur l'environnement sera bien plus grand que dans les deux cas où on utilise du méthane qui reste un vecteur énergétique fossile et, par conséquent, non renouvelable.

Pour avoir un impact très important en terme de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, seule l'utilisation de vecteurs énergétiques renouvelables telle que la biomasse reste envisageable.

On discute aussi sur les potentiels de biomasse dans la région. On dénombre de nombreux gisements forestiers inexploités depuis plusieurs décennies. Néanmoins, la qualité très discutable du bois ne peut plus être utilisée dans la construction. C'est dans cette réalité que la communauté de communes du Pays de Gex, s'est engagée depuis peu à remettre en place une filière bois et plus particulièrement pour alimenter les bâtiments communaux en combustible local et écologique.

La commune de Meyrin, en tant que "Cité de l'Energie", ne pourrait-elle pas aussi envisager de s'équiper dans le futur d'une chaudière à biomasse et de la connecter au réseau CAD ?

Les SIG ont par ailleurs souhaité raccorder les chaudières du CERN et de l'Hôpital de la Tour afin de se garantir une redondance souhaitée. Ce pourrait être aussi le cas pour une chaudière à biomasse.

On relève que la Commune avait déjà par le passé envisagé cette option et que des représentants de la Commune s'était rendus à Veyrier visiter une chaudière à plaquettes de bois.

Un commissaire relève aussi que le projet des Vergers, en tant que perte de substance d'un outil de travail agricole et que la Loi sur l'aménagement du Territoire envisage clairement des compensations qualitatives et qu'un effort à faire dans ce sens est envisageable.

Bien qu'aucun projet ne soit prêt à ce jour, on relève que l'éventualité d'un raccordement ultérieur d'une chaudière à biomasse est loin d'être inenvisageable et, il s'agirait de le mentionner dans notre lettre d'intention auprès des SIG afin de ne pas se fermer cette option.

Plusieurs points du "décide" de la résolution sont modifiés ou ajoutés dans ce sens.

Le consensus s'étant imposé, la résolution amendée est acceptée à l'unanimité."

M. Iswala remercie **M. Haldemann** pour son excellent rapport et invite **M. Brulhart** à présenter la position des socialistes:

"L'environnement est une préoccupation centrale de la commune de Meyrin et du parti socialiste, c'est pour cette raison que le PS soutient le projet pour le raccordement des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance (CAD) des SIG.

En effet, ce projet retient l'attention tout d'abord parce que ce système permet une arrivée de chauffage central, c'est-à-dire une seule unité de chauffage pour tous les bâtiments communaux, ce qui engendre la réduction de l'effet de serre par la réduction des émissions de gaz et donc, un impact favorable sur l'environnement.

C'est pour ces raisons que le parti socialiste accepte la résolution n° 2008-25a pour le raccordement des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance (CAD) des SIG."

Mme Doudin présente la position des Verts:

"Le projet de raccordement des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance (CAD) est aujourd'hui économiquement et écologiquement délicat.

En effet, d'une part, les prix proposés par les SIG ne seront intéressants que si le prix du baril de pétrole remonte par rapport à son cours actuel, ce qui pose aujourd'hui la question de la valeur économique de ce projet. D'autre part, le fait que la centrale, dont le CAD sera le circuit de refroidissement, soit une centrale à gaz pose le double problème du recours à nouveau à une énergie fossile polluante – problème écologique – et de l'approvisionnement en gaz – problème économique-politique.

Toutefois, nous pensons qu'il faut voir un peu plus loin. Premièrement, il est plus que probable que le prix du baril va prochainement remonter au-dessus de 100\$ et donc rendre ce projet à nouveau économiquement intéressant. En effet, si l'économie mondiale redémarre – ce qui est à souhaiter – les pays comme l'Inde et la Chine vont à nouveau avoir des besoins énergétiques énormes et donc faire monter les cours. Deuxièmement, il est préférable, d'un point de vue écologique, de concentrer la production de chaleur afin d'optimiser l'efficacité de sa production plutôt que d'avoir des dizaines de petites centrales aux réglages incertains. De ce point de vue, le CAD est un bon projet.

Il convient aussi d'être réaliste: Genève a besoin de plus d'électricité. Il est également préférable que celle-ci soit produite sur son sol pour éviter les énormes pertes en ligne lors du transport par lignes à haute tension. La technologie des centrales à gaz est plutôt légère et si dans quelque temps, quand les technologies de génération de chaleur par la biomasse auront atteint une stabilité technique suffisante, il deviendra économiquement efficace de convertir cette centrale à gaz en centrale à biomasse, les coûts de conversion seront moins élevés que ceux de construction.

Finalement, les amendements apportés par la commission des travaux publics, gestion et entretien des bâtiments ouvrent la possibilité à notre commune, un jour, de raccorder sa propre centrale – à énergie renouvelable – au réseau CAD.

Nous pensons que ce projet est porteur de progrès et de réduction de gaz à effet de serre, tout en restant encore économiquement intéressant dans le court et très intéressant dans le moyen terme.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront donc favorablement cette résolution."

M. Hulliger relève que les modifications du "décide" font tout l'intérêt de la résolution car, dans la version précédente, il était proposé de raccorder systématiquement tous les bâtiments de la Commune.

Il souligne l'excellent travail de la commission des travaux publics, gestion et entretien des bâtiments, aidée en cela par M. Haldemann, dont le résultat est plus que satisfaisant, puisque la dépendance au CAD des SIG est limitée par la possibilité d'installer d'autres chaufferies au niveau communal. Il termine en annonçant que l'AIM est favorable à cette résolution.

Au nom des radicaux, **Mme Ecuyer** voudrait en premier lieu faire une remarque "cosmétique" par rapport au "décide", afin que le "sous condition de" soit placé à gauche de la ligne suivante. Elle poursuit:

"Il est évident que le chauffage à distance présente de nombreux avantages par rapport au chauffage traditionnel, par exemple: des installations centralisées donc un meilleur contrôle, un rendement supérieur, moins de pollution, etc.

Meyrin, "Cité de l'Énergie" ne peut que se rallier à ce système, d'autant que l'engagement de la Commune d'entrer dans ce processus s'assortit de conditions très précises. Les radicaux approuveront cette résolution."

M. Schweizer annonce que le groupe UDC votera favorablement cette résolution.

M. Osmani s'interroge sur les propos de M. Haldemann, qui prétend que les habitants vont recevoir 15% de réduction sur la facture finale, alors qu'à sa connaissance ce réseau CAD ne reliera que certains bâtiments, puisque les SIG n'ont pas prévu de raccorder le village.

M. Charpier annonce qu'A gauche toute soutiendra ce projet et tient à honorer l'apport de M. Haldemann à ce dossier. Si la Commune donne l'exemple, cela incitera peut-être les propriétaires d'immeubles à en faire autant, ce qui est déjà le cas pour certains.

Même si aujourd'hui le projet n'apparaît pas encore comme rentable, il est convaincu que toute diminution de CO₂ sera favorable à l'environnement.

En outre, il estime qu'au vu de la vétusté des chaudières de la Commune, le raccordement au réseau CAD arrive à un moment propice.

M. Hamann ajoute un complément d'information relatif à son expérience avec le cadium, pris en charge, au niveau de l'exploitation, par les Cheneviers. Dans le cadre de la gestion de coopératives, il cite l'exemple de trois immeubles chauffés par ce moyen-là, qui donnent un résultat meilleur marché. Le chauffage à gaz se place en deuxième position, qui suit en principe le cours du pétrole, bien que toujours légèrement inférieur. Or depuis trois ans, le pétrole reste le plus cher, même avec la baisse du prix du baril.

Il ajoute que le fait de ne plus devoir acheter de chaudières permet une économie substantielle pour les propriétaires d'immeubles, car celles-ci demandent un entretien régulier relativement coûteux.

De plus, il félicite la commission d'avoir ajouté le dernier point de la résolution, concernant la possibilité d'exploiter ses propres sources d'énergie et de ne pas s'enfermer dans des contrats d'exclusivité.

Le PDC va donc également soutenir cette résolution.

Suite à la remarque de M. Osmani, **M. Sansonnens** indique qu'un embranchement a été prévu en direction du village afin de raccorder l'hôpital de la Tour.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Iswala** met aux voix la **résolution n°2008-25a**

présentée par le Conseil administratif, pour le raccordement des bâtiments communaux au réseau de chauffage à distance (CAD) des Services industriels de Genève (SIG)

Vu la loi fédérale sur l'énergie (LEne);

Vu l'ordonnance fédérale sur l'énergie (OEne);

Vu la loi cantonale sur l'énergie (LEnGE – L2.30);

Vu le règlement d'application de la loi cantonale sur l'énergie (RALEnGE – L2.30.01);

Vu la conception générale de l'énergie (CGE) et le plan directeur cantonal de l'énergie (PDE);

Vu la décision du Conseil d'Etat du 10 septembre 2008 d'approuver la construction d'une centrale chaleur-force sur le site du Lignon;

Vu les mesures conservatoires prises par les SIG dans le cadre du chantier du tram TCMC pour le raccordement de Meyrin au réseau CAD;

Vu l'avancement du chantier du tram TCMC et l'arrivée des conduites pour le chauffage à distance à Meyrin;

Vu la nécessité d'entreprendre la rénovation des installations de production de chaleur dans plusieurs bâtiments communaux;

Vu l'application de la taxe sur le CO₂ et son évolution probable;

Vu les résolutions adoptées par le Conseil municipal le 9 septembre 2008 sur l'application de hauts standards énergétiques pour les bâtiments communaux;

Vu l'augmentation du rendement énergétique, la réduction des émissions de polluants, la simplification des installations, le gain de place et la réduction des frais d'entretien entraînés par le remplacement des chaudières à mazout au profit des sous-stations CAD;

Vu que la commune de Meyrin est labellisée "Cité de l'énergie[®]";

Vu le rapport de la commission des travaux publics;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 20 janvier 2009,

DECIDE

PAR 26 OUI ET 1 ABSTENTION

1. d'approuver le principe général d'un raccordement des bâtiments du patrimoine administratif et financier de la Commune au réseau CAD, sous condition:
 - a) d'obtenir de la part des SIG avant cette approbation la possibilité de procéder à un raccordement ultérieur d'une ou plusieurs installations de production de chaleur utilisant d'autres vecteurs énergétiques que le gaz

(biomasse ou autre) à concurrence d'une puissance correspondant au patrimoine communal raccordé au réseau CAD,

- b) d'étudier la faisabilité technique, environnementale et la disponibilité des sites pour l'implantation de ces installations de production de chaleur complémentaires,
- c) d'étudier le financement et l'approvisionnement à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise,
- d) de demander pour chaque opportunité de raccordement d'un bâtiment communal au réseau CAD une analyse de rentabilité économique, en fonction notamment de l'état de l'installation existante et du potentiel d'économie liée au changement de la production de chaleur.

* * *

14. Projets de résolution

M. Schweizer annonce que l'UDC va déposer un projet au prochain Conseil municipal pour un parcours VITA pour les chiens.

M. Chambers déclare qu'il déposera à un prochain Conseil, un projet pour que les associations et partis politiques présents sur la Commune suppriment la mention Cointrin, lorsqu'ils se présentent, étant donné que Cointrin fait partie de Meyrin.

* * *

15. Projets de motion

M. Schweizer annonce que le groupe UDC présentera une motion au prochain Conseil municipal visant à déplacer le Jardin Robinson, afin de soutenir la résolution déposée par M. Hulliger en fin d'année 2008.

* * *

16. Propositions individuelles

En premier lieu, **M. Hulliger** propose de convoquer rapidement une commission d'information et communication concernant le journal Meyrin Ensemble et plus particulièrement la problématique de l'introduction de pages politiques.

Lors de la CCIT, il y a 15 jours, il a eu l'occasion d'en discuter avec des élus verniolans, qui font usage de cette pratique et s'en montrent très satisfaits. Il propose donc d'auditionner ces élus lors de la prochaine commission d'information et communication.

La deuxième proposition de **M. Hulliger** fait référence à une première tentative, il y a deux ans, d'organiser une soirée conviviale entre élus meyrinois. Suite aux différents événements qui ont eu lieu au sein du Conseil municipal, il aimerait réitérer sa demande de programmer une soirée récréative, soit avec de la musique, du karaoké, du bowling, mais quelque chose qui diffère des sorties habituelles, plus culturelles. Cela permettrait de voir les élus sous un autre jour et les talents cachés qui pourraient être dévoilés lors de cette soirée. Il demande donc à l'administration de prévoir son organisation.

* * *

17. Questions

M. Hulliger s'interroge sur les horaires de la Mairie pendant les fêtes et en particulier celles de Noël. Ayant eu quelques échos de Meyrinois qui se sont plaints de la longue période de fermeture, il voudrait donc avoir des précisions sur l'organisation de la permanence.

M. Devaud répond que ces réclamations sont devenues un leitmotiv. Il existe une permanence officielle à l'Etat-Civil, puisque c'est un service qui peut avoir des urgences pendant cette période, et une permanence au niveau de la Sécurité municipale. Quant à l'Environnement, il souligne l'énorme travail effectué par le personnel de la voirie durant cette période, puisque la neige abondante du 31 décembre, le redoux, et le froid soudain ont entraîné la création de plaques de glace impressionnantes.

Toutefois, il comprend les craintes et les reproches des personnes à mobilité réduite ou des personnes âgées, qui n'ont pas pu circuler normalement dans ces conditions difficiles, mais il tient à souligner que les axes principaux avaient été dégagés. Les quelques demandes spécifiques ont reçu toute l'attention qu'elles méritaient par le service de M. Chatelain.

Néanmoins, **M. Devaud** est conscient qu'une amélioration pourrait être faite pour assurer une permanence plus appropriée et propose d'y réfléchir au sein du Conseil administratif.

En outre, **M. Hulliger** demande si la nouvelle patinoire sera homologuée pour recevoir des matchs de 1^{ère} ligue au cas où le Meyrin HC serait promu.

M. Sansonnens répond que toutes les démarches pour l'homologation ont été discutées avec les responsables de la Ligue suisse de hockey sur glace et celle-ci est assurée pour la 2^e, et vraisemblablement pour la 1^{ère} ligue.

Mme Ecuyer a remarqué que le parking sauvage était en augmentation le long des barrières à l'entrée des parkings des maisons sises à la promenade Vaudagne, actuellement très rétrécie en raison des travaux. Or, la mauvaise visibilité et luminosité contribuent à la dangerosité de la zone. Elle se demande s'il serait possible de signaler ce danger.

Sa deuxième question concerne le passage pour piétons qui se trouve vers l'école des Boudines, plus précisément vers l'épicerie. Auparavant, des bornes avaient été mises en place pour empêcher les voitures de stationner devant l'épicerie-tabac. Or, une seule a résisté au forcing intempestif des automobilistes et ceux-ci recommencent à se parquer sur le trottoir, contribuant ainsi à la mauvaise visibilité du passage pour piétons.

Mme Ecuyer demande donc s'il est prévu de remettre de nouvelles bornes à cet emplacement.

En réponse, **M. Devaud** propose de mettre en place une signalisation d'interdiction de stationner avec le service des travaux publics et d'accompagner la manœuvre par un contrôle plus soutenu des ASM.

Quant à la borne des Boudines, **M. Devaud** a effectivement constaté qu'il n'en restait plus qu'une, mais n'a pas aperçu de voitures stationnées à cet endroit. Il propose, toutefois, de remplacer les bornes manquantes et de demander aux ASM de verbaliser tout automobiliste contrevenant.

M. Charpier relève une interrogation qui préoccupe d'autres concitoyens, à savoir que les containers pour les bouteilles en pet sont exclusivement réservés à cette matière. Comme tout le monde, il met ses bouteilles en plastique à la poubelle, mais se demande s'il n'y aurait pas une autre solution pour les récupérer sans que le facteur de rentabilité entre en ligne de compte.

M. Devaud répond que le réflexe de les jeter dans les ordures ménagères est tout à fait approprié. Quant à savoir s'il faut créer un marché parallèle de récupération des bouteilles en plastique, il est bien emprunté pour y répondre.

Il promet de se renseigner auprès de la Voirie cantonale pour savoir si ce service supplémentaire peut être mis en place et apportera une réponse au prochain Conseil municipal.

M. de Préville précise que seul le pet permet un retraitement chimique. Il faudrait donc favoriser la fabrication de toutes les bouteilles en pet, plutôt que de mettre en place une procédure compliquée qui ne pourra de toute façon aboutir pour des questions de retraitement chimique.

M. Dumalle reconnaît que cette question intéresse les Verts car, pour la majorité des individus, il est très difficile de distinguer les deux matières. Toutes les sociétés de récupération sont conscientes de ce manquement et ont mis au point des systèmes de tri automatique, dont il ignore le détail. Dans le doute, il aurait tendance à proposer de tout mettre dans les containers de pet de façon à les trier dans une phase ultérieure. Dans les cas où l'on est sûr qu'il s'agit de plastique, il est évident qu'il faut l'éliminer avec les ordures ménagères.

Face à ces deux réponses différentes, **M. Devaud** promet qu'il apportera une réponse objective au prochain Conseil municipal.

M. Schweizer se fait l'écho du mécontentement des habitants de Meyrin-gare, qui habitent à proximité de la boîte de nuit le "MOA" située sur la commune de Vernier.

Il semblerait qu'une bande de fêtards, mécontents de leur renvoi hors de la boîte de nuit, s'est attaquée à tous les rétroviseurs des voitures. L'incompréhension perdure sur l'inaction du Conseil d'Etat qui laisse cette boîte de nuit poursuivre ses activités, alors qu'ils ont perdu leur recours au Tribunal administratif.

Il demande donc que le Conseil d'Etat fasse respecter la décision de ce dernier, puisque, en fin de compte, ce sont les Meyrinois qui en supportent les conséquences.

Il relève que certains ont été trouvés en train de déféquer devant les habitations et d'autres de s'ébattre avec leurs amies dans le jardin au milieu de la nuit.

Cette situation ne peut plus durer et **M. Schweizer** exige que des mesures soient prises pour redonner une certaine tranquillité à Meyrin-gare.

M. Devaud propose d'écrire au Conseil d'Etat pour connaître la viabilité et la situation effective de cette boîte de nuit dans ce quartier situé sur la commune de Vernier.

L'autre possibilité est de demander à la police d'intervenir, lorsqu'il y a des déprédations importantes.

M. Mizrahi voudrait connaître, dans le cadre de Meyrin Qualité, le taux de certification ISO de la Commune.

M. Devaud répond que la Commune n'a jamais fait les démarches pour obtenir cette certification très coûteuse et qui est largement tombée en désuétude.

M. Mizrahi précise qu'il est intéressé par la certification ISO 9001 relative à l'élaboration des contrôles, des audits et des processus à l'intérieur de la Commune, entre autres au niveau des processus internes des différents dicastères de l'administration.

M. Devaud suggère que le Conseil municipal fasse une demande au Conseil administratif et précise, toutefois, que la procédure coûte très cher. Or, à ce jour, aucun membre du Conseil municipal n'a fait la démarche, par le biais d'une délibération, une résolution ou une motion, de vouloir adhérer à la norme ISO.

M. Sansonnens tient à préciser qu'il existe des procédures internes à la Commune, définies très précisément et c'est exactement ce que l'on retrouve dans la certification de l'ISO 9001.

Les collectivités publiques, et même certaines entreprises, ont la possibilité de se certifier par elles-mêmes, avec des procédures internes et c'est donc le cas de la commune de Meyrin.

M. Devaud fait savoir que, dans le cadre de l'Agenda 21, beaucoup de démarches ont été mises en place pour donner une place prépondérante à la gestion et au suivi des dossiers relatifs à la qualité de vie, à l'amélioration de la situation environnementale et du traitement des déchets.

Par ailleurs, le rapport de synthèse du Bureau d'ingénieurs, qui a préparé les bases de travail pour le futur comité de l'Agenda 21, contribue à renforcer la bonne réputation de Meyrin en ce qui concerne le processus vers une amélioration.

M. Mizrahi remarque que la réponse de M. Devaud est un vœu pieux qui s'apparente à de l'autosatisfaction en validant à l'interne ses propres processus. Le but de la certification ISO 9001 est d'avoir un organisme extérieur qui examinera les processus en détail et qui se chargera de communiquer les manquements aux conseillers municipaux. Néanmoins, il précise que sa demande était juste une question, car il comprend bien que la certification ISO est très chère.

M. Boccard s'interroge sur l'absence de réponse du Conseil administratif à la question relative aux travaux d'urgence qui auraient dû être entrepris à la Maison Vaudagne.

Par ailleurs, il revient sur la séance du 4 mars 2008, lors de laquelle une résolution avait été déposée demandant au Conseil administratif de proposer des solutions transitoires en terme de locaux supplémentaires pour décharger en partie la Maison Vaudagne. Il rappelle que cette résolution a été approuvée par 27 oui, soit à l'unanimité, et désire savoir où en est le dossier.

M. Devaud répond à la première question en précisant qu'une partie des travaux a été réalisée, mais qu'une réflexion plus importante doit être menée pour pouvoir présenter une délibération dans le courant du printemps.

En ce qui concerne la deuxième question, **M. Devaud** fait savoir que le secrétaire général a initié une démarche devant aboutir sur la répartition des locaux en fonction des besoins actuels et futurs des différentes maisons de quartier et de loisirs et il a tenu compte des besoins de la Maison Vaudagne. Quant à une affectation provisoire, pour le moment, il est difficile de donner une réponse étant donné qu'aucune date de commission n'a été arrêtée pour discuter de cette problématique.

Mme Boget précise qu'il est difficile d'attribuer des locaux qui n'existent pas. De plus, les problèmes budgétaires de la FAS'e, dont la presse a largement fait écho, ne permettent pas à la Commune d'envisager un développement des activités avec du personnel supplémentaire.

Suite à une réflexion avec un groupe d'amis, fervents amateurs de football, **M. Ragavan** se demande s'il est possible d'obtenir des chiffres ou des statistiques sur l'utilisation du nouveau terrain de football et de ses installations par les équipes.

M. Devaud répond qu'il n'existe ni statistiques, ni graphiques à présenter. Les installations sportives ont été mises à la disposition du FC Meyrin qui a plus de 626 membres actuellement, dont 150 jeunes qui ne peuvent être intégrés, car la Commune ne possède pas les surfaces nécessaires.

Globalement, à part la journée, où les gens travaillent et où il n'y a personne, les installations du FC Meyrin sont occupées à plein temps pour toutes les zones et pour toutes les heures, à partir de 16h00 jusqu'à 20h00 ou 22h00 le soir.

A terme, il faudra compter en plus sur la suppression du terrain B, afin de réaliser le parking provisoire dans le cadre de la construction du parking souterrain du centre commercial.

Par ailleurs, le terrain A va également disparaître, puisqu'il a été déclassé en zone constructible.

En conclusion, les terrains mis à la disposition du FC Meyrin ne sont pas sous-occupés, au contraire. Il paraît donc difficile de les mettre à disposition du public.

Par contre, pour les amateurs de football, il y a toujours la possibilité d'aller à Champs-Fréchets ou d'utiliser le terrain synthétique pour autant qu'il n'y ait pas une manifestation organisée par le FC Meyrin, étant donné que cette société est prioritaire dans l'utilisation des terrains.

Enfin il est toujours possible, pour les amateurs de football, d'adhérer au FC Meyrin.

M. Ragavan précise que sa question concernait le nouveau stade avec les nouvelles tribunes.

M. Devaud répond que le nouveau stade est réservé aux matchs officiels de Championnat de 1^{ère} ligue, de la Coupe suisse et des matchs juniors A inter et B inter, qui sont prévus par le calendrier de l'Association suisse des clubs de football.

La décision de ne pas surcharger ce terrain a été prise en vue d'assurer une qualité de jeu et préserver les bonnes conditions de ce terrain.

M. Ragavan aimerait néanmoins avoir des chiffres qu'il estime plus parlants. Il voudrait connaître la fréquence de ces grandes manifestations sur la Commune.

M. Devaud va s'entretenir avec le comité du FC Meyrin pour qu'il lui communique le nombre total de matchs depuis son inauguration et donnera une réponse lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

* * *

La séance est levée à 22h50/BNE.

Lu par le Bureau du Conseil municipal
en date du 17 mars 2009

Le 1^{er} secrétaire:

Le président:

Emile HUBERT

Placide ISWALA